2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ

URIOPSS

Hauts-de-France

ENJEUX STRATÉGIQUES À 5 ANS

RENFORCER LA PARTICIPATION DES PERSONNES

APPUYER LA LOGIQUE DE PARCOURS

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

FAVORISER LES COOPÉRATIONS PLUTÔT QUE LA CONCURRENCE

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE

ACCOMPAGNER LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE AU BÉNÉFICE DE TOUS

INVESTIR LES THÉMATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

L'URIOPSS Hauts-de-France s'est doté d'un projet associatif pour la période 2021-2026. Ce projet indentifie 7 enjeux stratégiques transversaux qui se pose aux acteurs des solidarités dans les années à venir.

SOMMAIRE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

1 VIE INSTITUTIONNELLE ET ASSOCIATIVE

RAPPORT MORAL
P.

RAPPORT DE GESTION - EXERCICE 2022
P.

LES RESOLUTIONS 2023
P.

2 DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET LA FORMATION DES PROFESSIONNELS P.

Le Collectif des Métiers de l'Humain en Danger poursuit sa mobilisation **p.**

Colibri +, une offre d'insertion innovante **p.**

L'activité du service vie associative et formation des acteurs **p.**

Club RH **p.**

Contribution au plan d'actions attractivité des métiers du Conseil départemental de la Somme **p.**

Participation au Comité Local du Travail Social et du Développement Social (CLTSDS) du département du Nord **p.**

3 ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE P.54

Accompagnement à la réforme des SAD **p.**

Accompagnement vers la transformation de l'offre AHI **p.**

Plan de transformation des ESAT : organisation d'une journée régionale d'échange **p.**

L'accompagnement aux projets associatifs et projets d'établissement **p.**

4 APPUYER LA LOGIQUE DE PARCOURS P.

Favoriser l'interconnaissances entre les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) et les adhérents de l'Aisne **p.**

Le groupe d'échange de pratiques logement santé mentale du Boulonnais **p.**

Constitution de la communauté 360 du Pas-de-Calais **p.**

Informer et accompagner la lutte contre la précarité énergétique **p.**

Dynamique territoriale sur le Douaisis pour les personnes sans solution **p**

5 FAVORISER LES COOPÉRATIONS PLUTÔT QUE LA CONCURRENCE P.54

CAP Solidarités Littoral : la plateforme de partage de ressources **p.**

Collectif Logement du Pas-de-Calais **p.**

Groupe de travail Protection de l'Enfance dans le département de la Somme **p.**

La Fabrik à Projets Lens-Liévin **p.**

Plateforme d'initiatives locales Flandre Intérieure **p.**

Club Finances **p.**

6 RENFORCER LA PARTICIPATION DES PERSONNES P.54

Soutenir le pouvoir d'agir des groupes d'entraide mutuelle : retour sur le séminaire départemental du 14 juin 2023 **p.**

Autodétermination : mise en place de groupes de travail pour outiller les adhérents **p.**

Installation du centre ressource régional Intimagir, avec et pour les personnes en situation de handicap **p.**

Accompagnement des dynamiques insertion sur le Département du Nord **p.**

7 ACCOMPAGNER LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE AU BÉNÉFICE DE TOUS P.54

Collectif SI **p.**

Bilan PRINT : Pole Ressource Inclusion Numérique pour Tous **p.**

Valorisation de l'étude d'impact PRINT **p.**

8 INVESTIR LES THÉMATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS P.54

Démarche RSO interne de l'URIOPSS **p.**

Université des présidents 2023 **p.**

«Offre RSO» aux adhérents en 2023 : club, projet IAE, évènement IRTS, Cerdd **p.**

Dominique DEMORY
PRÉSIDENT DE L'URIOPSS HAUTS-DE-FRANCE

L'année 2023 a été marquée par la relance et le soutien d'une dynamique nouvelle dans une ligne que nous suivons depuis maintenant plusieurs années. Prendre position, se faire entendre, s'unir pour agir ensemble. Au niveau régional comme national, les thématiques et les initiatives se veulent cohérentes. Qu'il s'agisse de l'Université des Présidents de janvier 2024 sur le « pouvoir d'agir des associations », du projet politique et stratégique de l'UNIOPSS ou du récent congrès du réseau UNIOPSS-URIOPSS, le ton s'affirme, les positionnements se clarifient. Il ne s'agit pas de simples déclarations d'intentions ou d'affirmations incantatoires : la mobilisation de l'URIOPSS et d'une large part des adhérents autour des actions proposées par le COMHED sont le signe de notre volonté d'être entendus, à l'heure où la qualité de l'accompagnement des publics est menacée.

En décalage avec une tradition de réserve et de discrétion de l'URIOPSS, ces prises de position d'un genre inédit ont pour effet d'alimenter le débat interne sur la forme à adopter pour parvenir à se faire entendre. A l'instar de Victor HUGO, il me serait facile de rappeler simplement que la « forme, c'est le fond qui remonte à la surface », mais ici la citation se vérifie pleinement. C'est parce que nos associations ne sont pas entendues qu'elles élèvent la voix, c'est parce qu'elles disparaissent du discours politique qu'elles veulent apparaître sur la scène publique. Cela correspond à une demande massive exprimée lors des Etats Généraux de la Solidarité, même si certains adhérents, légitimement, sont plus réticents à s'engager dans ce type d'actions. Tenant compte de ces réserves, il nous faut néanmoins demeurer attentifs à ce que la forme reste bien en adéquation avec le fond et qu'elle ne dénature pas le sens que nous souhaitons collectivement donner à notre volonté d'obtenir du changement. Parallèlement, il est important d'insister sur le fait que nous privilégions toujours notre fonction de contribution et de dialogue avec les pouvoirs publics.

Les mouvements de protestation sont organisés « par » et « au sein » du COMHED, un collectif de fédérations, d'unions d'associations et de fédérations d'employeurs coordonnées par notre URIOPSS. Nous veillons à ce que l'équilibre soit maintenu entre les parties prenantes en gardant la ligne d'un militantisme orienté sur la qualité de l'accompagnement, sur l'attractivité des métiers et sur la défense du modèle associatif sans but lucratif.

Le talon d'Achille de ce collectif Hauts de France est son absence de relais National alors même que le destinataire des messages se trouve être l'Etat. C'est dans cette perspective que se situe l'appel lancé par Daniel GOLDBERG au congrès de l'UNIOPSS. Je le cite : « Fidèle à nos origines et sans hégémonie, j'appelle les fédérations partenaires, les grands réseaux qui ne sont pas adhérents de notre Union à ce que nous nous retrouvions dans un Comité permanent du secteur non lucratif des solidarités et de la santé : on ne peut rester ainsi, prôner les coopérations au niveau local, regretter les silos des politiques publiques et les reproduire nous-mêmes, en ne nous parlant pas ou peu au niveau national. Nous pourrions ensuite, dans une relation de confiance, envisager des États généraux des secteurs social, médico-social et sanitaires solidaires afin de refonder nos modes de représentation pour éviter l'éparpillement actuel et les concurrences délétères. Cela pourrait aboutir à des coopérations resserrées et structurées, avec un objectif : parler d'une seule voix afin d'avoir plus de poids dans les décisions publiques et plus de reconnaissance auprès de nos concitoyens. »

A ce jour, toutes les fédérations et grands réseaux ont répondu favorablement à cet appel et nous attendons impatiemment quelle suite concrète il trouvera non pas en termes d'intentions mais d'actions. « Là où il y a une volonté, il y a un chemin ».

Toujours soucieux de porter la parole de ses adhérents et pour pouvoir être plus efficace, notre URIOPSS structure et renforce sa présence dans les territoires. Cette volonté forte, maintes fois affirmée, ne concerne pas que les départements de la Somme, de l'Aine et de l'Oise, elle vise aussi des agglomérations comme celles de Douai, Valenciennes ou Boulogne sur Mer. C'est le travail que mène Marine RACKELBOOM depuis qu'elle est en poste, assistée des chargés de développement territoriaux. S'appuyant sur les vice-présidents départementaux, développant des CDTU sur les 5 départements de la région en y associant plus fortement les porteurs de mandats. L'objectif est toujours le même : nourrir nos positionnements sur les politiques publiques à partir des informations collectées au plus près des adhérents et donc au plus près des personnes accompagnées.

Ainsi, pour reprendre la célèbre formule d'Aimé JACQUET, nous avons « musclé notre jeu ». Mais face au contexte qui est celui que traverse douloureusement notre secteur, la prise de parole affirmée, la représentation de masse, voire la protestation énergique sont nécessaires mais pas suffisantes. Pour nous permettre de continuer à aller de l'avant, Il nous faut trouver d'autres façons de fonctionner aussi bien sur le plan opérationnel que sur le plan économique.

La réflexion qui a débuté ce matin et qui se poursuivra lors de notre prochaine journée de rentrée sociale visant les coopérations inter-associatives trouve aujourd'hui tout son intérêt. Eloignées des logiques de fusion, alliant l'imagination, et l'engagement au service de la mutualisation de moyens et de compétences, les coopérations peuvent se décliner de multiples façons et répondre, en souplesse à des préoccupations communes. Les exemples sont nombreux et, au même titre que les projets innovants, ils mériteraient d'être exposés et partagés. A propos de l'imagination, je vous invite à lire un article du dernier numéro de la Revue Esprit intitulé « imaginer pour vouloir ? » de Jean-Philippe PIERRON. Il est précédé de cette assertion : « Loin de faire de l'imagination une faculté illusoire, sans prise avec le réel, (Paul) RICOEUR y voit au contraire un puissant vecteur de transformation du monde. L'imagination comme fiction créatrice permet de s'émanciper des idéologies et d'entrevoir de nouveaux modèles pour agir. »

Avant de passer la parole à Ahmed HEGAZY pour le rapport d'activité, je voudrais bien sûr remercier l'équipe de l'URIOPSS et les administrateurs, lesquels, chacun à un degré différent, ne comptent ni leur temps ni leur engagement pour satisfaire à leur mission. Je voudrais également remercier Bruno MASSE et Jean-Pierre BULTEZ pour leur investissement à nos côtés depuis de nombreuses années. Jean-Pierre a assumé de multiples mandats représentatifs dans plusieurs instances plus chronophages les unes que les autres. Son regard aiguisé sur les politiques sociales et sa constante mise en perspective, notamment dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion, a été de nature à alimenter nos réflexions. Quant à Bruno, 1er vice-président, tout le monde connaît sa sagacité, sa clairvoyance et sa manière d'être, mêlant compétence, lucidité et humour. Bonne route à tous les deux.

Le 27 Mai 2024.

BILAN ASSOCIATIF

2023, RETOUR SUR LES ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

En 2023, l'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 25 mai 2023 à Arras dans un format revisité avec des ateliers autour du rapport d'activité de l'équipe.
Un tiers du Conseil d'administration a, ce jour-là, été renouvelé. Tout comme en 2021, le nombre de candidatures témoigne de l'intérêt et de la confiance des adhérents.
En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises et le Bureau à 11 reprises.
En 2024, le congrès de l'Uniopss à Lyon les 3 et 4 avril sera un temps fort du réseau avec une participation active de l'équipe et des administrateurs de l'Uriopss.
Le projet associatif 2021-2026 et la réforme des cotisations entrée en vigueur en 2022 se poursuivent.

L'ÉTAT DES ADHÉSIONS, SITUATION DES ADHÉRENTS

En 2023, le nombre d'adhérents est de contre 1342 contre 1346 en 2023 représentant 412 associations dont 194 qui gèrent 930 établissements et services.

La variation de 4 adhésions s'explique par 3 nouvelles adhésions et par 5 radiations pour cotisations non réglées.

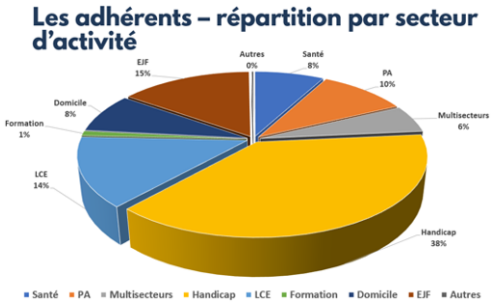

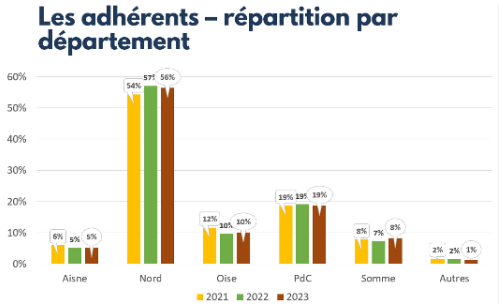

Une répartition sectorielle similaire à celles des années précédentes avec une prépondérance du secteur handicap qui représente un peu plus d'un tiers des adhérents, les secteur PA (EHPAD et résidence autonomie), formation, LCE et EJF restent au même niveau qu'en 2022, on note une petite baisse des secteurs de l'aide à domicile et de la santé. La catégorie multi-secteurs reprenant des sièges sociaux dont les structures interviennent sur plusieurs champs.
Stabilité dans la répartition géographique des adhérents qui colle à la répartition démographique avec une forte concentration dans le Nord.
Dans la catégorie autres sont repris les sièges sociaux non basés dans la région et ayant des ESMS dans les Hauts-de-France.

L'EQUIPE SALARIEE DE L'URIOPSS

Au 31 décembre 2023, l'effectif est de 33 salariés (28 femmes et 5 hommes – 21 cadres, 12 non-cadres) correspondant à 32,69 ETP moyen annuel. En 2023, on note la transformation de 3 CDD en CDI pour le Projet PRINT, le transfert d'une salariée en CDD vers la CSPHF (en CDI), la fin d'un contrat d'alternance. En 2023, l'Uriopss a accueilli 4 stagiaires avec des profils différents (stage d'observation, stage de réinsertion, stage de fin d'étude).

Le taux d'absentéisme en 2023 est de 2,14 % contre 1,8% en 2022 et 2,5% en 2021. Le taux d'absentéisme ne tient pas compte des congés maternité (au nombre de 4 en 2023) et parentaux prévisibles sur l'activité.

L'Uriopss poursuit son effort de montée en compétence et d'adaptation au poste de travail. En 2023 : 647,50 heures de formation ont ainsi été suivies (contre 574 en 2022 ; 571 en 2021 ; 151 en 2020 et 462 en 2019) par 26 collaborateurs pour une enveloppe financière (hors salaire) à hauteur de 21 438,84 € et un remboursement par l'OPCO à hauteur de 17 605,40 €. Il faut également souligner les temps d'autoformation (webinaires, conférences, journées d'étude, veille documentaire et réglementaire…) et les échanges de pratiques.

BILAN ASSOCIATIF

LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

En juin 2023, les élus du CSE et la direction ont négocié et signé un nouvel accord d'intéressement d'une durée de 5 ans applicable pour les exercices 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027. Pour rappel, l'intéressement consiste à associer collectivement les salariés aux résultats ou aux performances de l'association. Si cette pratique est de plus en plus répandue, il est à noter que le 1er accord avait été mis en place en 2009.

Le budget des œuvres sociales, co-géré par la direction et les délégués du personnel, a permis, comme chaque année, de financer la bourse aux loisirs pour favoriser la culture, le sport… et de financer les chèques cadeaux à Noël dans un contexte inflationniste. Le Noël pour les enfants du personnel, le repas et l'activité de Noël pour les salariés ont été pris en charge par l'URIOPSS.

LE CLUB DES PARTENAIRES

Comme chaque année, les partenaires ont répondu présents et se sont mobilisés sur le village des partenaires lors de la journée de rentrée sociale des adhérents le 3 octobre à Amiens.

Le Club des partenaires s'est réuni en 2023 à trois reprises. Ces réunions ont été l'occasion de faire un tour d'actualité du secteur, de pointer les enjeux pour l'Uriopss et ses adhérents.

Tout au long de l'année, l'Uriopss a relayé dans sa newsletter, sur les réseaux sociaux et sur son site internet des informations, des événements/manifestations organisés par les partenaires. Quelques exemples :

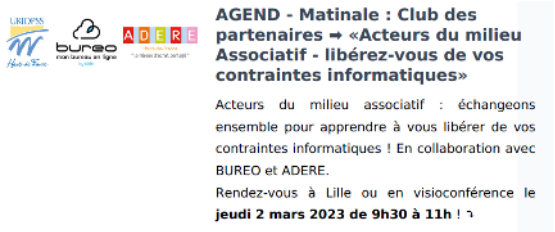

CIC NORD OUEST VOUS INVITE À UNE CONFÉRENCE DÉDIÉE A LA CYBERSÉCURITÉ

Rendez-vous le 9 novembre à 18h30 pour une conférence organisée par le CIC Nord Ouest. Au programme : "Quelles stratégies pour votre entreprise face à la cybermenace ?"

En 45 minutes, les experts dresseront un panorama des différentes menaces et présenteront, en s'appuyant sur des cas concrets et les stratégies à mettre en œuvre.

Lieu : Siège du CIC Nord-Ouest, 33 avenue le Corbusier 59000 Lille.

PÔLE SANTÉ TRAVAIL Métropole Nord

Pôle Santé Travail : "Aidant et salarié : comment concilier ces deux rôles ?"

Être aidant et salarié, c'est avoir deux journées de travail qui s'enchaînent. Alors, comment concilier sa vie professionnelle et personnelle ? Comment en parler avec son employeur ? Comment accompagner son salarié qui est aidant ? PÔLE SANTÉ TRAVAIL vous informe.

ENGAGEMENT AU SEIN DU RESEAU

En 2023 en lien avec le réseau, l'URIOPSS a porté en région le Collectif Alerte, le comité départemental Nord pour l'appel à projets de la Semaine bleue et l'appel à projet de la fondation Bruneau.

L'équipe reste mobilisée et contribue aux commissions et groupes de travail nationaux avec en 2023 une participation à un 1er séminaire national à Paris les 3 et 4 avril regroupant les collaborateurs et les administrateurs du réseau.

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS

En 2023, la RSO a été au cœur des préoccupations de l'URIOPSS.

L'équipe de l'URIOPSS, qui avait engagé en 2019 une première réflexion à partir du guide des bonnes pratiques de l'ESS, poursuit son engagement citoyen avec une réflexion de l'ensemble des collaborateurs sur la responsabilité sociétale et environnementale de l'association. Ainsi en 2023 elle engage sa propre démarche RSO en commençant par l'un de ses piliers qu'est le développement durable. Un plan d'action co-construit dans une démarche participative est en cours d'élaboration, ainsi que le bilan carbone de l'association. Un bilan de ces actions sera réalisé pour le prochain rapport d'activité 2024.

De plus, l'URIOPSS a souhaité faire de la RSO la thématique de son l'Université des Présidents du 31 janvier 2023 : « Effet de mode, contrainte règlementaire ou véritable enjeu politique pour les associations du secteur ? ».

RAPPORT DE GESTION - EXERCICE 2023

1. Le résultat de l'exercice 2023 de l'Uriopss

L'exercice 2023 se solde par un résultat net de 66 983.64 € réparti de la façon suivante :

- Résultat d'exploitation = 81 408.42 €
- Dont pour les fonds dédiés 48 271.89 € d'utilisation et 27 666.67 € de reports
- Résultat financier = 7 860.50 €
- Résultat exceptionnel = - 19 972.28 €

Comment expliquer et analyser cette évolution ? Reprenons les points marquants de 2023.

2. Du côté des charges

L'ensemble des charges s'élève à 2 745 893.40 € contre 2 906 491.98 € en 2022 soit une variation d'environ 5,53 % à la baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, quant à elles sont également à la baisse : elles sont de 2 681 338.56 € en 2023 contre 2 811 681.23 € en 2022 (- 4,64%).

Sur les charges de personnel, la masse salariale (salaires bruts) pour l'URIOPSS est de 1 117 909,65 €, soit une augmentation de 0.10% par rapport à N-1 (1 116 829,70 €).

Au 31 décembre 2023, l'effectif est de 33 salariés (28 femmes et 5 hommes – 21 cadres, 12 non-cadres) correspondant à 32,69 ETP moyen annuel. En 2023, on note la transformation de 3 CDD en CDI pour le Projet PRINT, le transfert d'une salariée en CDD vers la CSPHF (en CDI), la fin d'un contrat d'alternance. En 2023, l'Uriopss a accueilli 4 stagiaires avec des profils différents (stage d'observation, stage de réin-sertion, stage de fin d'étude).

Le taux d'absentéisme en 2023 est de 2,14 % contre 1,8% en 2022 et 2,5% en 2021. Le taux d'absentéisme ne tient pas compte des congés maternité (au nombre de 4 en 2023) et parentaux prévi-sibles sur l'activité.

L'Uriopss poursuit son effort de montée en compétence et d'adaptation au poste de travail. En 2023 : 647,50 heures de formation ont ainsi été suivies (contre 574 en 2022 ; 571 en 2021 ; 151 en 2020 et 462 en 2019) par 26 collaborateurs pour une enveloppe financière (hors salaire) à hauteur de 21 438,84 € et un remboursement par l'OPCO à hauteur de 17 605,40 €. Il faut également souligner les temps d'auto-formation (webinaires, conférences, journées d'étude, veille documentaire et réglementaire…) et les échanges de pratiques.

Le résultat d'exploitation bénéficiaire permet de déclencher une prime d'intéressement pour les collabora-teurs d'un montant de 31 500,00 € provisionnée dans les comptes présentés.

Les versements de la cotisation à l'Uniopss s'élèvent à 173 143 €. Ils font partie de notre implication au sein du réseau au niveau national.

Les dotations aux amortissements et provisions passent de 228 313.83 € à un total de 142 107,79 €. Elles sont composées de

- Dotation aux amortissements : 108 387,05 €
- Dotation pour ajustement de la provision retraite : 4 779,47 €
- Dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients : 1 274,60 €
- Dotation en fonds dédiés : 27 666,67 €

3. Du côté des charges

Les cotisations des adhérents évoluent de la manière suivante :

	MONTANT	VARIATION
2021	1 132 979	
2022	1 145 592	12 613
2023	1 158 266	12 674

La vigilance apportée par l'équipe à chaque situation permet chaque année la bonne rentrée des cotisa-tions qui sont le gage de l'indé-pendance de l'Uriopss.

Les accompagnements et les produits de la formation évoluent de la manière suivante :

	MONTANT	VARIATION
2021	260 520	
2022	273 314	12 794
2023	240 483	-32 831

Les recettes issues de l'activité formation et accompagnement sont en baisse. Néanmoins un travail d'internalisation a été réalisé permet-tant de maintenir un niveau économique contributif.

Les produits des services CCG / Paie évoluent de la manière suivante :

	MONTANT	VARIATION
2021	468 180	
2022	459 402	-8 778
2023	475 199	15 797

Les produits des services CCG et Paie sont en augmentation sur 2023.

Les subventions sont en baisse passant de 588 540 € en 2022 à 572 622 € en 2023. Cette baisse résulte principalement de la fin de la sub-vention CARSAT sur 2023 sur le projet engagement des retraités, de la fin de la subvention COLIBRI pour 20 K€ et de la subvention DALO pour 11 K€. On constate une aug-mentation de la subvention PRINT, en année complète pour 2023, pour 71K€.

Les produits perçus dans le cadre du Club des partenaires sont stables passant de 56 600 € à 57 100 €.

Les reprises sur amortissements et provisions passent de 251 889 € à 102 041,39 € et sont constituées par les principaux mouvements suivants :

- Une reprise pour risques et charges pour 1 000,00 € sur provision pour indemnité de départ en retraite.
- Des transferts de charges de 101 041,39 € correspondant principalement :
  - — au remboursement pour sinistre, pour 119,25 €.
  - — à la refacturation de mise à disposition de personnel pour 100 922,14 €

4. Évènements significatifs intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 16 mai 2024.

5. Le résultat de l'exercice budgétaire

L'ensemble des produits s'établit à 2 812 877,04 € pour des charges s'élevant à 2 745 893,40 €.

En conséquence, le résultat de l'exercice 2023 est de 66 983,64 € répartis de la façon suivante :
- Résultat d'exploitation = 81 408.42 €
- Dont pour les fonds dédiés 48 271.89 € d'utilisation et 27 666.67 € de reports
- Résultat financier = 7 860.50 €
- Résultat exceptionnel = - 19 972.28 €

6. L'analyse bilantielle

L'analyse bilantielle, quant à elle, entraîne les observations suivantes :
- Le total des fonds propres reste élevé et représente 2 775 699 € contre 2 708 715 € en 2022.
- Plusieurs subventions restent à recevoir au 31 décembre 2023 pour un total de 204 451 €

7. Évolutions possibles pour 2024

La structure économique de l'URIOPSS n'est pas appelée à connaitre des évolutions importantes en 2024.
L'ambition est de maintenir le niveau des recettes issues de l'activité propres à environ 70% pour assurer l'indépendance de l'URIOPSS.

De ce point de vue une attention particulière est à accorder aux cotisations qui sont le cœur de l'activité.

Une vigilance est également à porter aux subventions dans un contexte de contraction des finances pu-bliques.
Enfin l'URIOPSS pousuivra ses investissements en vue de moderniser et adapter son fonctionnement (SI, formation, locaux…)

8. Les propositions du Conseil d'administration

L'affectation suivante du résultat est proposée :

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice de 66 983,64 €

En conséquence, l'Assemblée générale propose d'affecter le résultat bénéficiaire de 66 983,64 € en ré-serve pour travaux, celle-ci passant donc de 100 000 € à 166 983,64 €.

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

Les professionnels des associations ont un rôle central puisqu'ils sont au cœur de la relation d'aide et d'accompagnement. Malgré cela, les métiers de l'accompagnement sont encore insuffisamment valorisés, et les conditions de travail parfois difficiles.

Afin que les associations puissent continuer à s'appuyer sur des professionnels engagés, l'enjeu est aujourd'hui de travailler sur la valorisation du travail social, ainsi que la qualité de vie au travail. Par ailleurs, pour aller plus loin, un travail sur la formation des travailleurs sociaux est indispensable dans le contexte d'évolution actuel

LE COLLECTIF DES MÉTIERS DE L'HUMAIN EN DANGER POURSUIT SA MOBILISATION

Animé par l'URIOPSS Hauts de France, le Collectif des Métiers de l'Humain en Danger, COMEHD, est constitué des principales fédérations et unions du secteur social, médicosocial et sanitaire. Il s'est constitué en 2021 afin de porter une voix collective pour le secteur, en sortie de crise COVID.
Très vite le collectif s'est mobilisé sur les inégalités entraînées par le SEGUR de la santé, mais aussi sur les problématiques de financement liées à des engagements de l'Etat.

En 2023, le COMEHD a maintenu sa mobilisation autour de ses 4 revendications centrales :

- La reconnaissance des métiers de l'humain
- La prime Ségur pour tous,
- Des promesses de l'Etat qui doivent être tenues et financées,
- Des moyens pour préserver notre modèle social et associatif.

Les rencontres avec les parlementaires de la région Hauts de France se sont poursuivies afin de les informer sur la réalité vécue par les associations gestionnaires et favoriser des interpellations directes du Gouvernement. Plusieurs questions ont ainsi été adressées en séance à l'Assemblée Nationale ou au Sénat. Au total ce sont prés d'une vingtaine de parlementaires qui ont été rencontrés et sensibilisés à nos problématiques.

Il était également nécessaire de pouvoir opposer aux pouvoirs publics en charge du financement des revalorisations une réalité des situations vécues par les associations. Dans cette optique une enquête a été menée afin d'évaluer les décalages entre les financements perçus et le coût réel des revalorisations.

Celle-ci a notamment révélé que parmi les répondants, seuls 25% des budgets étaient à l'équilibre, mais surtout que l'écart entre les dotations versées et les coûts réels des revalorisations salariales était de l'ordre de 15% pour l'ensemble des associations, ce qui contraignait de fait celles-ci à financer sur leurs fonds propres des engagements de l'Etat.

Au-delà de ces éléments, le contexte général d'inflation a également impacté les budgets des établissements et services sans que les financements tiennent compte de ces impacts.

Face au manque de prise en compte de ces réalités et leurs conséquences sur les conditions d'accompagnement des personnes vulnérables, le COMEHD a organisé une nouvelle journée de mobilisation le 28 juin à Lille. Celle-ci a réuni près de 6000 personnes et a une nouvelle fois permis de sensibiliser le grand public aux problématiques de notre secteur.

L'attente des évolutions conventionnelles a ralenti les mobilisations au second semestre. Dans un contexte complexe, le COMEHD a repris son activité au dernier trimestre 2023 avec comme objectif de maintenir l'attention sur les enjeux du secteur et les moyens nécessaires à un accompagnement digne et de qualité.

Afin d'échanger aves les adhérents et de préparer ses actions 2024, le COMEHD a travaillé à l'organisation des Etats Généraux de la Solidarité en Hauts de France. Ceux-ci se sont tenus début 2024 et ont confirmé le souhait de mobilisations fortes, qui se mettront en œuvre tout au long de l'année à destination du grand public, des autorités de contrôle et de tarification, et des acteurs institutionnels.

COLIBRI +, UNE OFFRE D'INSERTION INNOVANTE

Depuis plusieurs années, une tension croissante existe dans le recrutement de professionnels dans le secteur social et médicosocial. C'est dans ce contexte que l'AFEJI Hauts-de-France avait initié dès 2021, le projet COLIBRI pour pallier ces difficultés.

En 2023, sur la base d'une expérimentation Colibri réussie portée par l'AFEJI et avec le soutien financier de la DREETS et de la DDETS 59, l'URIOPSS, en qualité d'animateur de réseaux, a travaillé à l'essaimage de ce projet sur les territoires de l'Amiénois, de l'Arrageois, du Cambrésis et de la Métropole Lilloise.

COLIBRI + a pour objectif de développer une coopération entre les Services d'Insertion par l'Activité Economique et les ESMS en vue de la construction d'un modèle économique durable et reproductible à partir d'un trio gagnant :

1. Pour les établissements sociaux et médico-sociaux :
- Une réponse partielle aux besoins de personnels d'un secteur en tension
- Une action en faveur de l'attractivité des métiers et de la qualité de vie au travail
- Un appui quotidien aux résidents et aux équipes médico-sociales

2. Pour le service d'insertion par l'économique :
- Une activité innovante au service de l'intégration de demandeurs d'emploi
- Une réponse aux enjeux liés à la transformation de l'offre d'insertion

3. Pour la personne en insertion :
- Une découverte en immersion des postures et des gestes professionnels du secteur
- Un tremplin possible pour l'accès à l'emploi durable ou l'entrée en formation qualifiante/diplômante.

Colibri + s'appuie notamment sur une coopération active entre le service d'insertion par l'économique et l'ESSMS ainsi que sur un encadrement quotidien des personnes en insertion pour sécuriser l'acquisition des savoirs, savoir-être, savoir-faire. La volonté est de favoriser une continuité du parcours depuis le repérage des candidats jusqu'à l'issue du parcours salarié « Insertion par l'Activité Economique » et de concevoir une gestion partagée des ressources humaines dans un processus de coopération dont la finalité sera l'emploi durable.

Pour l'année 2023, trois expérimentations ont démarré avec :

- EHPAD Saint Joseph de la Sainte Famille et l'ACI de PEP 80 à Amiens
- EHPAD Gilbert Forestier/ les Roses à Lomme et l'ACI AFEJI de la Chapelle d'Armentières
- EHPAD La Neuville et EHPAD Marie-Marthe de la FASSIC / l'ACI de l'association APREMIS à Amiens

Ces expérimentations ont permis de proposer 21 postes répartis dans les domaines de l'entretien, de la restauration et de l'hôtellerie, la lingerie, l'animation.

Après un travail d'interconnaissance et une acculturation sur les enjeux, les missions et les modalités d'intervention, chaque expérimentation évoque :
- La qualité du travail collaboratif entre le SIAE et l'ESSMS
- La qualité de l'accueil des personnes en insertion et leur intégration rapide au sein des ESMS
- La plus-value que représente l'accueil des personnes en insertion dans l'accompagnement quotidien des résidents (temps d'échanges supplémentaires avec les résidents…)
- L'efficacité de la mise en relation et les temps de rencontre et d'échanges réguliers avec un cadrage facilité par une convention de coopération et un contrat de prestation.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET FORMATION DES ACTEURS (1)

FORMATION PROFESSIONNELLE

catalogue.URIOPSS-hdf.fr/

75 actions ont été mises en place en 2023 dans le cadre de la formation professionnelle continue, ce qui a représenté un total de 117 jours. En présentiel, à distance ou en format hybride via notamment la plateforme LMS du réseau UNIOPSS-URIOPSS « Campus », ces formations ont rassemblé sur l'année 695 participants.

Les mutualisations au sein du réseau se sont également poursuivies. 13 formations en interURIOPSS ont ainsi eu lieu en 2023 permettant à des professionnels de différentes régions de se rencontrer et d'échanger autour de problématiques communes.

Enfin, la poursuite de la démarche qualité (certification Qualiopi) a conduit l'URIOPSS Hauts-de-France à se doter d'un nouveau logiciel métier, dédié à l'activité formation. Ce nouvel outil facilitera la gestion administrative, l'accompagnement des intervenants ainsi que le suivi des évaluations.

QUELQUES EXEMPLES DE FORMATIONS ANIMÉES EN 2023

Gouvernance et pilotage

La nouvelle réglementation en matière d'évaluation des ESSMS
Appréhender le changement de paradigme des politiques publiques du champ du handicap
Réactualiser son projet d'établissement en intégrant la nomenclature Serafin -PH
Valeur de la République et Laïcité
Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Droit social

L'essentiel du droit du travail
Droit du travail actualisé par les dernières législations et jurisprudences
Exercer son pouvoir disciplinaire
Les conventions collectives : CC51, CC66
La durée et l'aménagement du temps de travail
Responsabilité pénale des délégataires de pouvoirs
Piloter ses relations sociales
Négocier des accords

Ressources humaines et management

Mettre en place les entretiens annuels d'évaluation
Construire ses fiches de poste
Gérer tensions et conflits au sein d'une équipe de travail

Gestion, comptabilité, tarification

Structure tarifaire des EHPAD et mécanismes de tarification
Les comptes administratifs
CPOM, EPRD-ERRD, analyse financière, PPI
Les fondamentaux de la collecte de fonds privés et du mécénat

Pratiques professionnelles

Quels outils pour valoriser la bientraitance dans votre établissement ?
Réduire l'agressivité verbale et physique
La prise de parole en public
Les écrits professionnels
Le secret professionnel et le partage d'informations

Pour tout renseignement ou demande de devis :
m.babela@uriopss-hdf.fr

L'ACTIVITÉ DU SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET FORMATION DES ACTEURS (2)

• Les indemnités journalières • Le temps partiel thérapeutique • Tout savoir sur les congés maternité et paternité • La prévention de la désinsertion professionnelle et l'ALD • Frais de santé et affiliation • Bien gérer vos accidents de travail • De l'attestation de salaire jusqu'au paiement des IJ	• Le contrôle des arrêts de travail • Flash actus : le dernier jour de travail et la subrogation • L'invalidité • La DSN pour tous : optimiser la gestion de vos arrêts de travail • Le Temps Partiel Thérapeutique en DSN

FORMATIONS GRATUITES ET EN LIGNE AVEC LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Dans la continuité du partenariat établi depuis 2021 avec la Caisse Primaire d'assurance maladie, 14 modules de sensibilisation ont été animés à distance permettant à 184 personnes d'accéder à des contenus tels que :

ACCOMPAGNEMENT

En 2023, ce sont 28 missions sur-mesure qui ont été réalisées pour répondre aux sollicitations d'adhérents.

Cette année, les demandes ont notamment porté sur :

- Un appui juridique dans le cadre de différentes démarches internes : recrutements, rédaction contrats de travail et avenants, analyse accord collectif, mise en place des élections professionnelles, rédaction d'un document de cadrage en direction des oubliés du Ségur 2 ou encore préparation d'un accord collectif sur l'aménagement du temps de travail, les congés et absences.
- La transmission d'un kit d'aide à la mise en place du CSE.
- Le soutien à la réalisation du bilan pédagogique et financier pour un organisme de formation associatif.
- L'élaboration de plusieurs projets d'établissement et de service.
- L'appui à la procédure d'autorisation de frais de siège social.
- La mise en place de séances de supervision.
- La sensibilisation et le soutien à la mise en place d'une démarche d'évaluation d'impact social.

FORMATION A DESTINATION DES BENEVOLES

Le soutien financier de la Région et du Département du Nord a permis de maintenir en 2023 une offre gratuite en direction des bénévoles associatifs. Ainsi, 41 actions de formation ont été ouvertes, rendant possible la participation de 384 personnes, investies dans 91 associations différentes.

formations-benevoles-hautsdefrance.org

Revisiter son projet associatif, Gouvernance associative et rôles des membres du bureau, Les différentes formes de coopération, La RSE, Animer et faire vivre son association ou encore Laïcité et associations sont autant de modules appréciés des responsables d'associations.
D'autres thématiques, adaptées en particulier aux bénévoles « de terrain » sont venus compléter cette offre : Anticiper et gérer les situations conflictuelles, Communication non violente, Gestion du stress, Confiance en soi, Prise de parole en public, La naturalisation des étrangers, Les lois et les droits des demandeurs d'asile, Le surendettement, L'inclusion bancaire et le micro-crédit ou encore Lutte contre l'illettrisme et FLE.

Pour tout renseignement ou demande de formation : m.vincent@uriopss-hdf.fr

CLUB RH

Dans le contexte actuel de l'emploi, caractérisé par une concurrence accrue pour attirer et retenir les talents, notre secteur est confronté à un défi majeur. Les CLUB RH de l'URIOPSS ont émergé comme une réponse à cette problématique, offrant un espace de réflexion privilégié et de partage d'expériences pour les professionnels des ressources humaines. En 2023, ces rencontres ont ainsi été l'occasion de se pencher sur l'attractivité des métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Le premier CLUB RH de l'année a mis en lumière l'importance de la marque employeur. Au-delà d'une simple identité visuelle, la marque employeur représente l'image de l'association en tant qu'employeur qu'ont les collaborateurs, les candidats, mais aussi les clients, les partenaires et même le grand public. Dans un environnement où les candidats ont de multiples options, la façon dont une association est perçue en tant qu'employeur peut faire toute la différence. Avec Adecco Medical, les participants ont échangé sur les différents axes qui permettront de mettre en place une réelle stratégie de marque employeur afin de cultiver une identité attrayante qui résonne avec les valeurs et les aspirations des collaborateurs potentiels.

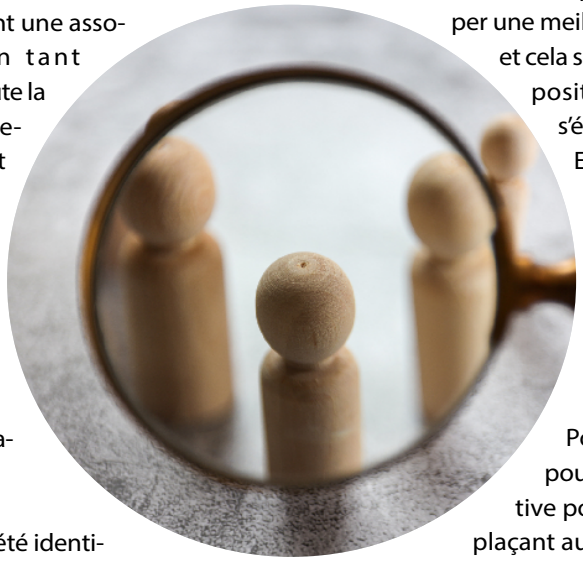

La formation a également été identifiée comme un levier essentiel à l'attractivité des métiers de l'humain. Comment construire son plan de développement des compétences ? C'est à cette question fondamentale que L'OPCO Santé et Uniformation ont répondu en partageant des outils, des méthodes et des bonnes pratiques pour identifier les besoins de formation des salariés et mettre en place des plans de développement de compétences adaptés. Dans un secteur en constante évolution, offrir des opportunités de formation et de perfectionnement professionnel est essentiel pour attirer et retenir les talents.

Enfin, le dernier club RH de l'année a porté sur une préoccupation croissante ; la gestion de fin de carrière. Alors que de plus en plus de travailleurs approchent de l'âge de la retraite, l'employeur doit veiller à les accompagner dans cette transition de manière positive et constructive. En partenariat avec AG2R La Mondiale et Jubiliz, les participants ont exploré les différentes approches pour gérer efficacement les fins de carrière en mettant l'accent sur la création d'un environnement de travail inclusif et respectueux.

Ces différentes réflexions ont permis de prendre conscience que l'attractivité des métiers ne doit pas uniquement se voir par le prisme du recrutement mais elle représente également un levier permettant d'accroitre l'engagement, la fidélisation et le bien être des salariés. En effet, lorsque les salariés se sentent valorisés et soutenus, ils sont plus susceptibles de développer une meilleure qualité de vie au travail et cela se traduit par une atmosphère positive où les salariés peuvent s'épanouir professionnellement. En conséquence, ils sont plus enclins à rester au sein de l'établissement sur le long terme, ce qui contribue à réduire le turnover et à favoriser la stabilité au sein d'une organisation.

Pour l'année 2024, le Club RH poursuivra cette réflexion collective pour renforcer l'offre RH, en la plaçant au cœur des projets et des valeurs de l'association. En capitalisant les échanges des CLUB RH de l'année 2023, les participants pourront approfondir les enjeux liés à l'attractivité des métiers et élaborer des solutions adaptées autour de l'intégration, la rémunération, le recrutement et la qualité de vie au travail.

CONTRIBUTION AU PLAN D'ACTIONS ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

Face aux difficultés de recrutement et de fidélisation des professionnels du secteur, une interpellation interfédérale au Conseil départemental de la Somme a enclenché en 2022 le développement d'une réflexion autour de l'attractivité des métiers par le Département et ses partenaires.

Point de départ des travaux, les Assises des métiers de l'accompagnement auxquelles le Département a associé fin 2022 les différents acteurs, dont l'URIOPSS. Cet événement a réuni pas moins de 200 acteurs impliqués au niveau opérationnel et institutionnel avec un travail en ateliers sur quatre thématiques pré-identifiées :

- la valorisation des métiers et les passerelles
- la formation et l'accompagnement à l'emploi
- la mobilité des professionnels
- la qualité de vie au travail

Forte de son rôle de tête de réseau et de porte-parole des associations du secteur, l'URIOPSS s'est investie pleinement dans cette démarche en participant et en contribuant aux actions tout au long de l'année 2023.

La restitution des ateliers a permis à chaque acteur présent, lors d'un nouveau temps collectif, d'identifier les actions prioritaires, puis, à partir de ces éléments, de travailler à un plan d'actions collaboratif avec le Département, pilote de la démarche, et les différents partenaires et fédérations. Ces échanges ont permis de créer une dynamique territoriale avec, côte à côte, les acteurs institutionnels, les acteurs opérationnels et les fédérations.

Dans cet esprit, en mai, puis en novembre, des portes ouvertes des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour lesquelles les adhérents ont été mobilisés, ont été organisées sur le territoire afin de faire découvrir les métiers à un premier public cible : les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi. En novembre, les structures ont pu réaliser des « job dating » afin de faire émerger directement des candidatures et conclure des recrutements.

Tout au long de l'année 2023, l'ensemble des échanges et des expérimentations a permis de co-construire et formaliser le plan d'actions départemental approuvé par l'assemblée départementale en décembre et pour lequel la contribution de l'URIOPSS, aux côtés des autres fédérations, a été soulignée.

Pour 2024, le lancement d'un forum des métiers à destination des jeunes cette fois, à trois dates et dans trois lieux afin d'assurer une meilleure couverture territoriale, est déjà prévu !

PARTICIPATION AU COMITÉ LOCAL DU TRAVAIL SOCIAL ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (CLTSDS) DU DÉPARTEMENT DU NORD

Le Comité Local du Travail Social et du Développement Social (CLTSDS) du département du Nord, dont l'URIOPSS est partie prenante depuis son origine, a engagé en 2023 un travail de développement et de réorganisation interne suite au recrutement d'une coordinatrice dédiée à ce dispositif au sein de la Direction Enfance Famille Santé.

L'année 2022 avait été marquée par la réalisation du livrable interactif consacré à la question du développement du pouvoir d'agir ainsi qu'à la participation des membres du comité à l'élaboration du Livre Blanc du Travail Social produit par le Haut Comité au Travail Social (HCTS), puis à sa large diffusion.

Au regard des nouvelles perspectives qui s'offrent au CLTSDS après la rédaction du Livre Blanc du Travail Social, véritable document structurant au regard du diagnostic qu'il pose et des recommandations qu'il contient pour accompagner l'évolution du travail social et apporter des réponses à la problématique de l'attractivité des métiers, un travail de recomposition et de reconfiguration du Comité a été mis en œuvre, et ce, en amont de la présentation du rapport au gouvernement par Mathieu Klein le 5 décembre.

En lien constant avec les services de la Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS), et le soutien de l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA), le CLTSDS a travaillé prioritairement sur les axes de communication à développer, pour faire connaître ses actions et son rôle, tant en interne du Département du Nord, qu'au sein des associations qui le composent.

Les trois commissions du CLTSDS, participation et pouvoir d'agir, numérique, et éthique, ont ainsi fusionné en 2023 en une seule entité pour apporter davantage de visibilité et travailler de manière collective et concertée à la finalisation d'une définition pour la thématique de travail 2024 qui sera « Les vulnérabilités en travail social, une force ! Mais à quoi porter attention pour prendre soin de l'autre ? »

Le CLTSDS associe également des personnes concernées et des acteurs associatifs de terrain qui illustrent les pratiques innovantes au service du pouvoir d'agir sur les territoires, tant du point des vue des personnes, que des travailleurs sociaux au sein de leurs organisations respectives.

Enfin, le comité est présent au sein du HCTS pour lequel il représente les comités locaux au plan national. Il participe également à la commission éthique du HCTS ainsi qu'aux rencontres régulières des comités locaux organisées par le HCTS et les services de la DGCS.

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE

La reconfiguration du secteur est engagée depuis quelques années déjà. L'enjeu est de favoriser un développement qui s'appuie sur les besoins des personnes accueillies et accompagnées et ce dans une dimension prospective, plus qu'une évolution sur des dimensions uniquement financières ou réglementaires et ne tenant pas compte des réalités de terrain. L'accompagnement de l'ensemble des professionnels dans cette dimension est essentielle afin d'adapter les pratiques et les visions aux nouveaux enjeux. La lisibilité des actions et des solutions développées ainsi que leur émergence depuis le terrain constitueront un facteur de succès primordial dans cette dimension.

ACCOMPAGNEMENT À LA RÉFORME DES SAD

Suite au bilan de l'expérimentation SPASAD intégré, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2022 introduit la notion de Service Autonomie à Domicile (SAD). Cette réforme implique pour les SAAD, SSIAD et SPASAD de se rapprocher afin de proposer un interlocuteur unique à la personne bénéficiaire et ainsi de faciliter la coordination et la création de passerelles entre les structures d'aide et de soins.

L'URIOPSS, par son rôle de fédération du secteur, a effectué des missions d'analyses technique et politique, de décryptage, d'informations et d'échanges autour de la réforme, notamment avec :

- La commission régionale Domicile du 8 mars qui a permis d'appréhender les premières informations liées à cette réforme : projet de décret, retour sur les travaux du cahier des charges, hypothèses de rapprochement, réflexions méthodologiques et financement.
- Le web-évènement du réseau UNIOPSS/URIOPSS du 17 octobre qui a permis d'aborder l'analyse technique et réglementaire des textes et celle des enjeux relatifs à leur mise en œuvre et la présentation des différentes formes de coopération juridiques.

En complément de ces événements régionaux, l'URIOPSS traite aussi ce sujet dans les territoires afin de fédérer les acteurs, favoriser l'interconnaissance, les sensibiliser aux enjeux et échanger sur les impacts liés aux coopérations, à travers :

- Le groupe de travail SAAD de la Somme : des rencontres ont été initiées dans le département par la chargée de développement territorial avec les adhérents du domicile en vue d'appréhender les enjeux plus spécifiques au territoire au moment de la publication des textes de la réforme, avant de poursuivre les rencontres et soutenir les structures du domicile dans leurs démarches de coopération.
- Coopération SAAD Littoral Pas-de-Calais : ces rencontres, organisées par le chargé de développement territorial, permettent de réunir les services intervenant à domicile, quel que soit leur statut (privé lucratif, associatif ou public) sur différents sujets communs. La responsable de secteur est intervenue afin de les sensibiliser sur les enjeux de la réforme (conséquences organisationnelles/fonctionnelles, freins, leviers, changements induits pour les bénéficiaires/structures) et faire l'état des lieux des coopérations en cours.

Enfin, l'URIOPSS, par ses missions de représentation auprès des pouvoirs publics, est présente dans les instances institutionnelles, qui permettent à la fois de recueillir les informations à restituer aux adhérents mais également d'évoquer les difficultés et les inquiétudes des acteurs du secteur :

- La commission "accompagnement à domicile" du CDCA du Département de l'Oise : en tant que membre suppléant au collège Personnes âgées du CDCA, la chargée de développement territorial a intégré la commission spécialisée afin de participer aux échanges dans cette période politique dense pour le secteur et partager les enjeux des associations adhérentes.
- Les réunions départementales organisées par l'ARS et les Conseils départementaux : l'URIOPSS y a participé afin de connaître et comprendre la stratégie des autorités de tutelle sur chaque département, pouvoir accompagner au mieux ses adhérents ultérieurement et alimenter ses positionnements politiques.

En vue des défis majeurs de cette réforme pour les associations, l'URIOPSS continue d'impulser cette dynamique d'accompagnement, collective et individuelle, pour soutenir la mise en œuvre de cette réforme et prendre en compte les spécificités de chacun des acteurs et des enjeux territoriaux.

ACCOMPAGNEMENT VERS LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE AHI

L'adaptation du parc dit « Accueil hébergement insertion » (AHI) à l'évolution des besoins des personnes à la rue a été engagée par le Gouvernement. Une « trajectoire » a été posée par la Ministre en charge du logement sur la période 2022-2024 : elle allie une baisse des capacités d'hébergement à un renforcement de la transformation du parc
C'est dans ce cadre que l'URIOPSS, en lien avec la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), a travaillé sur l'axe suivant : déterminer les modèles économiques permettant d'assurer l'équilibre budgétaire pour les associations et la maîtrise des coûts pour l'Etat.

Un premier atelier a été organisé, ayant pour ambition d'apporter une vision de la situation future et de ses bénéfices / risques devant être clairs pour toutes les parties prenantes.

Afin de mener cette réflexion et amener une approche transversale, l'URIOPSS a proposé une matinée de travail pour donner des clés d'action et accompagner l'ensemble des parties prenantes à réfléchir sur les 4 enjeux suivants :

1. Immobilier, identifier une trajectoire immobilière
- Etablir un diagnostic de l'existant (bâti/ ressources/ besoins/ publics accueillis/ etc.)
- Construire des scénarii (implantations potentielles / marges d'incertitude/ risques)
- Définir une trajectoire de mise en œuvre (opération immobilière et capacité/ impact financier (coût des opérations et montage financier) / benchmark (disponibilités immobilières des partenaires) / délai & calendrier)
Aujourd'hui, les associations supportent des charges importantes sur le bâti. L'enjeu a été de poser un diagnostic de manière collective et d'envisager les réponses à leurs besoins :
- Optimisation des surfaces
- Mise à niveau réglementaire
- Adéquation des besoins aux ressources dans une optique de redéploiement de moyens vers d'autres dispositifs (logement d'abord / CHRS Diffus, etc.)

2. Ressources humaines, refonte des habitudes de travail des professionnels et des profils de poste
Induire une démarche de transformation de l'offre peut bouleverser les pratiques et métiers actuels. Cela a induit de travailler sur :
- Les nouvelles compétences à acquérir y compris les fonctions traditionnelles en s'appuyant sur les OPCO, organismes de formations
-Les métiers ou profils nécessaires : les missions à maintenir et nouvelles missions, quelles délégations de tâches, etc. pour assurer la reconfiguration de l'offre (chargé de qualité/ coordinateur de parcours/ AVP/ etc.)
- Les évolutions managériales et RH en lien avec un développement du « diffus » : passage à un management participatif et horizontal/ Importance de s'inscrire dans une démarche GPEC

Outre ces éléments, d'autres réflexions ont été portées, par le biais d'une matrice SWOT :
- Quel risque de mouvements d'effectif à prévoir ?
- Quels sont les métiers les plus impactés ?
- Comment accompagner la montée en compétences ?

3. Système et outils numériques :
par le biais d'un questionnaire interactif, nous avons pu répondre aux questions suivantes :
- Quels sont les capacités et besoins des OG (SI interne / compétences : adhésions / etc.) ?
- Quels accompagnements financier / technique / support ?
- En interne, quelles tâches et reporting pour fluidifier la gestion, les parcours, etc. ?
- En externe, que permet le numérique dans la coordination des parcours avec l'ensemble des partenaires impliqués ? Quelle interopérabilité ?

4. Analyse de l'impact social
Par un brainstorming, le but a été de dégager les orientations à déployer pour démontrer l'impact social pour amener une évolution des pratiques et des modalités d'accompagnement en définissant les objectifs à atteindre :
- Interroger l'utilité des dispositifs actuels
- Déployer une démarche participative (recueil d'expression sur la démarche / implication des CVS/ mobilisation du pouvoir d'agir et de la participation des personnes)
- Construire une identité commune à promouvoir auprès des différentes instances

Cet accompagnement a été mis en stand-by, au vu des enjeux prioritaires pour les adhérents du secteur, liés à l'inflation, à la réforme des tarifications des CHRS et aux revalorisations salariales. L'URIOPSS est en contact continu avec les pouvoirs publics, afin de poursuivre ce travail et pallier les enjeux cités.

PLAN DE TRANSFORMATION DES ESAT : ORGANISATION D'UNE JOURNÉE RÉGIONALE D'ÉCHANGE

Suite au rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'inspection générale des finances (IGF) d'octobre 2019 relatif aux ESAT, le constat est fait que « sans l'existence de ces structures, la majorité de ces personnes serait profondément et durablement éloignée de l'emploi ». Des recommandations de ce rapport découlent des groupes de travail nationaux à compter de janvier 2021. L'URIOPSS Hauts-de-France et ANDICAT (Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT) déclinent ces travaux en région avec leurs adhérents respectifs afin de nourrir les groupes nationaux et de remonter des propositions.

Les différents groupes de travail ont abouti à la circulaire du 11 mai 2022 relative à la mise en œuvre des mesures du plan de transformation des ESAT. Cette circulaire vient présenter aux ARS l'ensemble des mesures du plan de transformation des ESAT.

Le 13 décembre 2022, le décret d'application paraît au journal officiel afin de décliner les modalités de mise en place du plan de transformation des ESAT.

Afin d'accompagner leurs adhérents dans la déclinaison de ce plan, l'URIOPSS et ANDICAT ont organisé une journée d'échanges régionale qui s'est déroulé le 18 octobre 2023 à l'ESAT « les Alençons » de Camon (80).
Animée par l'URIOPSS, cette journée a rassemblé 120 professionnels d'ESAT des 5 départements des Hauts-de-France en présence d'Anne CREQUIS, Eloïse LARVOR et Mathieu GAIGNIER de la Direction de l'Offre Médico-Sociale de l'ARS.

La matinée a été consacrée à la présentation du plan de transformation des ESAT par l'ARS et Nathalie GYOMLAI, vice-présidente d'ANDICAT. Après une présentation quantitative de l'offre d'ESAT sur la région des Hauts-de-France, l'ARS est revenue sur l'appel à candidature FATESAT, sur les indicateurs de suivi du plan de transformation des ESAT et sur la montée en compétences des travailleurs. Un focus a ensuite été fait sur la situation financière des ESAT et l'impact des changements à anticiper.

Outre le plan de transformation des ESAT, l'URIOPSS et ANDICAT ont souhaité mettre en avant les réalités des enjeux actuels du secteur déclinés au sein des ESAT. Ainsi, le directeur d'un ESAT du département du Nord a partagé son expérience d'appropriation du nouveau référentiel d'évaluation dans le secteur du travail protégé.

Des travailleurs d'un ESAT de l'Oise et d'un ESAT du Nord ont partagé leurs expériences de participation au sein de leurs établissements, accompagnés des professionnels qui les accompagnent au quotidien.

Puis une ouverture s'est faite sur la médiation animale au service du bien-être et de la productivité en ESAT.
Chaque intervention a laissé la place à des échanges avec les participants, permettant d'enrichir les débats et de nourrir la réflexion. Les participants ont également été mis à contribution lors de différents sondages au fur et à mesure de la journée.

Un compte rendu des interventions de la journée a été produit, enrichi des échanges et des résultats des différents sondage. Celui-ci a ensuite été mis à disposition des adhérents de l'URIOPSS et d'ANDICAT.

Forts de l'engouement suscité par cette journée dédiée aux ESAT, l'URIOPSS et ANDICAT continuent leur partenariat et envisagent d'autres actions partenariales à mener dans l'intérêt de leurs adhérents. Création de contenu ou organisation d'une nouvelle journée à destination des professionnels sont ainsi à l'état de réflexion pour les mois et années à venir.

L'ACCOMPAGNEMENT AUX PROJETS ASSOCIATIFS ET PROJETS D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement ou de service (PE-PS) constitue une obligation légale pour un certain nombre d'ESMS.

Si la loi du 2 janvier 2002 a défini des objectifs pour l'action sociale et médico-sociale (autonomie et protection des personnes, cohésion sociale, exercice de la citoyenneté, prévention des exclusions et correction de ses effets), elle mentionne également que : "*pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation.*" (article L.311-8 du Code de l'action sociale et des familles).

20 ans plus tard, dans son article 22, la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, a amené des précisions quant au contenu attendu pour ces projets d'établissement et de service :

- politique de prévention et de lutte contre la maltraitance mise en œuvre par l'établissement ou le service, notamment en matière de gestion du personnel, de formation et de contrôle
- désignation d'une autorité extérieure à l'ESSMS qui peut être sollicitée par les personnes accueillies et qui est autorisée à visiter l'établissement à tout moment

Enfin, très récemment, le décret n° 2024-166 du 29 février 2024, insère deux séries de développements importants qui complètent le régime applicable, le premier sur le contenu du PE, le second sur sa procédure d'adoption et sa publicité. Ce décret fixe donc le contenu minimal du PE-PS, en particulier la démarche de prévention interne et de lutte contre la maltraitance, les coordinations et coopérations mises en place et plus largement les conditions d'organisation et de fonctionnement ainsi que les critères d'évaluation et de qualité.

Si le projet associatif constitue bien le premier des «référentiels» pour un établissement ou un service, son projet, au sens de l'article 311-8 du CASF, explicite et donne à voir son positionnement stratégique, ses principes d'intervention et son organisation. Clair, concis et lisible, il comporte des informations pérennes et essentielles. Il constitue à la fois une démarche, un outil de pilotage et un document de référence en matière de qualité et de gestion des risques en ESMS. Pilier de la démarche d'amélioration continue, le PE-PS s'articule avec les autres dynamiques internes comme le souligne la HAS (Haute Autorité de Santé) : *"Le rythme d'une évaluation tous les 5 ans est porteur de sens pour l'ESSMS et leurs professionnels car il correspond notamment à celui du projet d'établissement. Il permet de réinterroger de manière plus régulière les pratiques et les organisations au bénéfice des personnes accueillies."*

Dans ce contexte, les équipes de l'URIOPSS se mobilisent pour apporter aux adhérents qui le souhaitent un appui dans la conduite de ces travaux d'écriture ou de révision des projets d'établissement / de service.
Sous forme d'un kit méthodologique à déployer de façon autonome au sein de sa structure, ou via l'animation par l'URIOPSS de réunions de travail, ces accompagnements servent avant tout de support pour réinterroger les pratiques, donner du sens et valoriser l'engagement des équipes au service des plus vulnérables.

Pour tout renseignement ou demande de formation : m.lebihan@URIOPSS-hdf.fr

APPUYER LA LOGIQUE DE PARCOURS

Pour proposer un accompagnement adapté à toutes les étapes de la vie et surtout éviter les ruptures, une coordination entre les différents acteurs et secteurs de l'accompagnement est indispensable. Néanmoins aujourd'hui les secteurs et modalités d'accompagnement et de financement restent cloisonnés.

Ce constat amène à travailler davantage sur l'évolution du paysage institutionnel, notamment pour étendre le rôle des associations au-delà des périmètres traditionnels qu'on leur a attribués, et permettre aux acteurs d'investir ces nouveaux espaces.

FAVORISER L'INTERCONNAISSANCES ENTRE LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION (DAC) ET LES ADHÉRENTS DE L'AISNE

Institué par la loi d'organisation et de transformation du système de santé du 24 juillet 2019 et mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé en 2022, un DAC, Dispositif d'Appui à la Coordination, est issu de la fusion de plusieurs structures de coordination et réseaux de santé en vue de fluidifier les parcours de santé complexes et organiser les prises en charge dans les territoires. Il permet ainsi aux acteurs d'un territoire d'avoir une porte d'entrée et un interlocuteur unique face à certaines situations ne pouvant plus être gérées seules et nécessitant une réponse coordonnée.

Dispositif d'appui à la coordination

Le DAC remplit trois missions principales :

- L'appui aux professionnels : informer, orienter et mettre en relation les interlocuteurs pertinents
- L'accompagnement renforcé des personnes (gestion de situations complexes / gestion de cas) : information, orientation et appui à la coordination ; coopération en subsidiarité des autres dispositifs de droit commun pouvant intervenir autour de la personne
- Coordination territoriale : rôle d'observation pour améliorer les parcours ; remontée des dysfonctionnements ; évolution de l'offre.

Le DAC doit pouvoir intervenir sur l'ensemble des champs de la santé, pour tout âge et toute pathologie : la gériatrie, les soins palliatifs, la psychiatrie et la santé mentale, le handicap, l'addictologie, la précarité et les besoins sociaux, la pédiatrie, la maladie chronique et enfin, les aidants.

Dans les Hauts-de-France, 12 DAC ont été mis en œuvre depuis la fin du 1er semestre 2022, accompagnés par l'ARS : un dans l'Aisne, cinq dans le Nord, deux dans l'Oise, trois dans le Pas-de-Calais et un dans la Somme. A la suite de cette installation, un travail partenarial a été entamé par l'URIOPSS avec l'ensemble des DAC de la région. La chargée de développement territorial des départements de l'Aisne, la Somme et l'Oise a, à ce titre, entrepris des rencontres avec chacun des DAC des territoires afin de faire connaître ces dispositifs aux adhérents, qui ne savent pas encore toujours comment et quand s'en saisir.

En novembre 2023, une rencontre entre le DAC de l'Aisne et les adhérents de l'URIOPSS du département a, été organisée. Une vingtaine de participants se sont présentés et ont pu poser leurs questions et comprendre comment se saisir de cette nouvelle entité du territoire.

A cette occasion, le DAC a pu également partager le diagnostic réalisé sur ce département qui connaît à la fois des difficultés démographiques, d'attractivité des professionnels de santé, une situation sociale fortement dégradée (taux de chômage, revenu moyen, scolarisation, accès à un logement décent…) et des problématiques de santé plus installées (diabètes, addictions alcool et tabac…), ainsi qu'une forte ruralité qui accentue certaines problématiques et difficultés de mobilité.

La directrice du DAC et ses équipes ont ainsi pu présenter le dispositif de manière générale et sa déclinaison sur le département, à l'aide de cas concrets traités sur le territoire. L'intérêt de cette rencontre a également été d'expliciter ses autres missions du DAC, davantage connu pour son expertise sur les questions gériatriques et de soins palliatifs et l'état d'avancement de ses déploiements.

En 2024, de nouveaux travaux collaboratifs pourront être menés sur d'autres territoires et permettre l'émergence d'actions complémentaires et plus spécifiques avec l'ambition, toujours, de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et faciliter les collaborations.

LE GROUPE D'ÉCHANGE DE PRATIQUES LOGEMENT SANTÉ MENTALE DU BOULONNAIS

L'URIOPSS a développé une expertise et un réseau partenarial fort sur le champ de la santé mentale, notamment dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale du littoral Pas-de-Calais. A ce titre, elle a répondu à un appel à projet du Département du Pas-de-Calais pour la mise en œuvre d'un groupe d'échanges de pratiques [GEP] « logement d'abord et santé mentale ».

Soutenir les acteurs de terrain pour renforcer l'accompagnement des personnes en situation de fragilités

Depuis 2022, ce GEP animé par l'URIOPSS, en lien étroit avec la Maison Départementale des Solidarités, prend la forme d'espaces de discussion avec les travailleurs sociaux, mais aussi les bailleurs et acteurs de terrain, autour de situations vécues et ressenties comme posant des problèmes de santé mentale, et vis à vis desquelles ils éprouvent le besoin d'affiner leur lecture et de préciser des pistes d'accompagnement. D'une manière opérationnelle, tout au long de l'année 2023, 4 réunions du GEP ont mobilisé 120 professionnels autour de 7 situations concrètes. Des fiches de saisines sont transmises au chargé de développement de l'URIOPSS qui s'assure de la mise en lien et des ressources à mobiliser sur chaque situation.

Offrir des espaces d'échange de pratiques et d'apport d'expertises

En parallèle de ces rencontres, l'URIOPSS a mis en place un diagnostic territorial pour identifier les besoins en formation des membres du GEP, en lien avec les problématiques repérées lors des réunions trimestrielles. Plusieurs thématiques identifiées : premiers secours en santé mentale, syndrome de Diogène, non adhésion à l'accompagnement, gestion des situations de crise, risque suicidaire, etc. L'URIOPSS a initié le lancement d'une offre de formation en 2023, avec 5 modules pour 60 personnes formées.

Pour aller plus loin, inscrire cette action dans le cadre de la stratégie territoriale hébergement-logement

L'URIOPSS inscrit ses actions territoriales en concordance avec le besoin des acteurs de terrain et les stratégies territoriales. Le GEP logement d'abord et santé mentale du Boulonnais n'en fait pas exception ! En 2024, le GEP s'articulera ainsi avec le déploiement du Comité Territorial du Plan Départemental Hébergement-Logement, qui, copiloté par l'Etat et le Département, envisage d'initier une réflexion sur le repérage et le renforcement des liens santé mentale/hébergement/logement.

CONSTITUTION DE LA COMMUNAUTÉ 360 DU PAS-DE-CALAIS

En 2020, lors de la 5ème Conférence nationale du handicap, le gouvernement a fixé l'objectif d'organiser l'inconditionnalité de l'accompagnement et de rompre l'isolement des familles afin de renforcer les dynamiques territoriales engagées. Face à l'épidémie de covid-19, un numéro unique d'appel et des « Communautés 360 COVID » ont vu le jour pour répondre aux situations de rupture de parcours des personnes et de leurs aidants vécues notamment pendant le premier du confinement.

Dans ce contexte particulier, les acteurs des différents territoires ont mis en place des partenariats pour répondre aux objectifs de ces communautés 360 COVID dès le mois de juin 2020, permettant ainsi de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Le 30 novembre 2021, le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées a diffusé une circulaire afin de pérenniser ces dispositifs. Il s'agit alors, pour les acteurs mobilisés, de faire converger les communautés 360 existantes vers les missions décrites dans le cahier des charges national annexé à la circulaire.

Dès juin 2020, un collectif d'organismes gestionnaires du Pas-de-Calais s'était organisé afin de répondre à la demande nationale. Cette volonté de partenariat a permis de décliner des groupes de travail pilotés par l'URIOPSS. Suite à la parution de la circulaire en novembre 2021, les acteurs ont ainsi travaillé à la mise en place effective de cette communauté 360.

Le choix de ce collectif s'est porté vers le maintien de l'organisation déjà efficiente avec les 8 staffs territoriaux et la définition d'une structuration qui permettrait d'optimiser ce fonctionnement. Dans un premier temps, il a fallu déterminer les besoins en ressources humaines en lien avec le budget alloué par l'ARS, ainsi que la modalité juridique de cette future Communauté 360. Sous l'impulsion de l'URIOPSS et son réseau, des réunions d'information sur les différentes modalités juridiques existants (GCSMS, association, GIE…) ont été organisées auprès des acteurs. Le choix retenu a été celui de la création d'une association « Communauté 360 du Pas-de-Calais » dont les 13 OG (organismes gestionnaires) sont membres adhérents de droit.

Lors du premier semestre 2023, les 13 associations et l'URIOPSS se sont rencontrés mensuellement afin de construire cette association, jusqu'à la finalisation des statuts et du règlement intérieur fin juillet.

En parallèle, les acteurs ont défini l'organisation opérationnelle du dispositif. Les 8 staffs territoriaux ont été regroupés sur 3 territoires, équivalant aux territoires DAC (dispositifs d'appui à la coordination) afin de faciliter la visibilité et la travail partenarial sur chaque territoire. Trois conseillers parcours ont alors été recrutés, un conseiller ayant en charge l'animation d'un territoire équivalant au DAC. Lors du troisième trimestre 2023, un coordinateur départemental est venu finaliser cette équipe.

Le 29 septembre 2023, l'Assemblée Générale constitutive de l'association « Communauté 360 du Pas-de-Calais » s'est déroulée en présence des représentants des 13 associations, de l'ARS, du Conseil Départemental, de la MDPH et de l'URIOPSS. Celle-ci a ainsi marqué le début officiel de ce nouveau dispositif avant l'envoi des statuts à la Préfecture.

Un Conseil d'Administration exceptionnel a suivi cette Assemblée Générale afin que les membres de droit élisent les membres du bureau de l'association : Président, Vice-président et Trésorier.
Depuis le 1er octobre 2023, la Communauté 360 du Pas-de-Calais est donc officiellement constituée et son équipe totalement opérationnelle.

INFORMER ET ACCOMPAGNER LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Avec l'accroissement de la précarité, la mauvaise qualité thermique de millions de logements et l'augmentation des coûts de l'énergie et des loyers, de plus en plus de ménages n'ont pas les moyens où ne parviennent pas à chauffer leur logement correctement.

L'UNIOPSS, aux côtés d'une vingtaine d'organisations, est partenaire de la Journée de la lutte contre la précarité énergétique, qui a lieu chaque année le 23 novembre partout en France. Cette journée permet de valoriser les initiatives locales, sensibiliser le grand public et interpeller les pouvoirs publics face à une précarité qui ne se voit pas.

Depuis plus de 20 ans, l'URIOPSS s'est engagée au niveau territorial pour mettre en lien les acteurs de terrain et les institutions sur ce sujet en poursuivant la coanimation du réseau précarité énergétique sur le Douaisis.

Cette année, elle a rejoint la mobilisation en proposant deux webinaires à destination des acteurs sociaux qui accompagnent des publics en difficultés sociales :

- « Vous avez dit précarité énergétique ? » avec la participation d'Isabelle Fourot de la Fondation Abbé Pierre Hauts-de-France,
- « Maitriser l'énergie dans un contexte d'inflation » avec la participation d'énergéticiens (Engie et EDF).

Organisés par la responsable de secteur lutte contre les exclusions et la chargée de développement territorial du Nord, plus de 50 professionnels, en particulier des travailleurs sociaux, ont participé à ces webinaires !

Dans une région particulièrement exposée à la précarité énergétique, ces rencontres ont permis de faire le point sur l'impact du mal-logement et d'alerter sur l'aggravation inquiétante des différents indicateurs.

Quelques chiffres ont d'ailleurs suffi pour situer les enjeux et l'urgence de la situation : 12 millions de personnes souffrent de précarité énergétique en France (18% de la population), situation qui s'aggrave avec le contexte inflationniste (26% déclarent avoir souffert du froid en 2022 (14% en 2020) et 31% déclarent avoir des difficultés à payer leurs factures (18% en 2020).

Les acteurs ont échangé sur les actions à mener : intensifier les rénovations globales de logement, soutenir significativement les ménages en précarité, mieux accompagner les propriétaires et les occupants…Les énergéticiens ont présenté les aides de l'Etat et les dispositifs d'accompagnement qu'ils proposaient pour soutenir les consommateurs en difficulté ainsi que des informations pratiques et de nombreux conseils au service de la maitrise de l'énergie.

DYNAMIQUE TERRITORIALE SUR LE DOUAISIS POUR LES PERSONNES SANS SOLUTION

Après quelques années au cours desquels les liens de proximité ont pu être plus complexes et donc fragilisés, et avec le souhait d'impulser une nouvelle dynamique locale sur le Douaisis, à la demande et avec l'appui de plusieurs acteurs, l'URIOPSS a organisé en 2023 des rencontres territoriales pour l'ensemble des adhérents.

Sur ce territoire riche en partenaires, ce fut l'occasion d'échanger de façon intersectorielle entre structures et organisations sociales, médicosociales et sanitaires. Ce sont près de quinze associations qui ont pu partager leur vision du territoire, les évolutions des publics ces dernières années et leur volonté commune de s'engager pour faire face aux nouveaux enjeux.

Préalable indispensable à la coopération et à la fluidité des parcours, ces rencontres ont permis de favoriser l'interconnaissance d'une pluralité d'acteurs, représentatifs de la diversité associative qui compose l'URIOPSS. Dès lors, se trouvaient réunis autour de la table : une association fonctionnant uniquement avec des bénévoles, des structures ayant plusieurs centaines de salariés, mais également un centre social, un dispositif d'appui à la coordination de santé (DAC), ou encore des organismes intervenant à domicile.

Dès les premiers échanges, les adhérents ont pu partager le constat que chaque association est amenée, quotidiennement, à accompagner des personnes au-delà de ses propres limites, à défaut d'autres solutions. Pour les participants, il est nécessaire d'innover en s'appuyant sur les forces du territoire pour apporter des réponses et éviter les ruptures de parcours. Après plusieurs temps d'échanges sur ces difficultés et leviers, et sur l'indispensable solidarité inter associative, les réflexions se sont poursuivies afin de renforcer l'action collective du réseau dans les territoires.

Les associations ont alors croisé leur définition des situations sans solution et étudié les modes de collaboration qui pourraient se développer et/ou se renforcer : créer une plateforme de services pour orienter vers des accompagnements plus adéquats ou encore développer des mutualisations inter associatives.

Ces rencontres ont également permis de présenter plusieurs situations de personnes sans solution, de manière anonymisée, dans le but de construire une méthodologie au service de l'observation sociale du territoire. Convaincus que les réponses du territoire doivent émergées de ses acteurs, les travaux se poursuivront sur la base de la mobilisation des associations et de leur pouvoir d'agir.

FAVORISER LES COOPÉRATIONS PLUTÔT QUE LA CONCURRENCE

Les évolutions du secteur, et la systématisation du recours aux appels à projets comme mode de financement notamment, poussent les acteurs du secteur à la concurrence. Or les solutions se bâtissent mieux dans la coopération et la concurrence nuit à la coopération, et à la qualité des solutions proposées aux publics. Plus que jamais, ce travail d'interconnaissance, de mise en lien et d'appui à la coopération est essentiel.

CAP SOLIDARITÉS LITTORAL : LA PLATEFORME DE PARTAGE DE RESSOURCES

La philosophie du projet s'appuie sur la dynamique partenariale mise en œuvre pendant la crise COVID-19, sur une frange de la Côte d'Opale, où l'URIOPSS a fait office de catalyseur des énergies. Durant cette période, les solidarités multiples et le partage de ressources ont permis de mettre en œuvre des centralisations de commandes collectives, des solutions logistiques pour l'approvisionnement en matériel, des redéploiements de personnels disponibles vers d'autres établissements et services, des appuis techniques, des outils de communication, d'inventer de nouveaux partenariats. Fort de cette expérience, un collectif composé d'une trentaine d'associations a souhaité capitaliser et structurer cette démarche en répondant à un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS Hauts-de-France avec l'appui de la Fondation Hopale, de l'association Cazin Perrochaud et de l'URIOPSS.

DES SOLIDARITÉS SPONTANÉES AUX COOPÉRATIONS STRUCTURÉES

L'année 2022 a permis d'identifier 3 axes prioritaires pour mener l'expérimentation de la plateforme :

- Favoriser le partage d'expériences et de pratiques
- Promouvoir le partage de ressources entre acteurs
- Mutualiser des ressources en matière de formation

Au cours du 1er trimestre 2023, une charte d'engagement et un plan d'action sont venus cadrer la démarche et souligner l'engagement de chacun pendant la phase d'expérimentation prévue du 1er janvier 2023 au 30 juin 2024. La coordination de CAP Solidarités est assurée par l'URIOPSS en lien étroit avec les membres fondateurs.

L'OPÉRATIONNALITÉ COMME PRINCIPE COMMUN

Le partage de ressources doit apporter aux acteurs un « retour sur investissement » pour garantir l'efficience du modèle : échanges réguliers entre les acteurs, gains de temps, économies, enrichissement intellectuel, articulation entre les idées et les projets. Les premiers résultats à ce sujet sont prometteurs :

- Le partage de places de formations assure des économies et évite le gaspillage. Il favorise la rencontre des salariés de différents organismes gestionnaires sur des sujets de formation partagés. Une réflexion démarre également sur la possibilité de construire des formations communes.
- Les rencontres trimestrielles ont déjà permis d'identifier plusieurs projets communs entre certains acteurs et d'impulser des solutions collectives : accompagnement au virage numérique, prêt de matériel, initiatives autour de l'autodétermination, développement du bénévolat, recrutement participatif, pair-aidance, mutualisation de postes spécifiques.

A l'instar de l'outil développé pour le partage de formations, reste le déploiement, en 2024, d'un outil visant à faciliter le partage de locaux et de matériels sur le territoire.

En parallèle, l'émergence d'une démarche partenariale est lancée entre CAP Solidarités et les acteurs de l'emploi du Boulonnais. L'objectif est de travailler collectivement sur le recrutement et l'attractivité des métiers, et ce dans le cadre d'une stratégie de territoire. La première rencontre a été organisée en juin 2023 et a permis, avec l'appui de l'URIOPSS, de poursuivre la dynamique qui aboutira notamment à la mise en place d'un forum sur les métiers du social, du médico-social et du sanitaire en avril 2024.

2024 : POURSUIVRE L'ANIMATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS SUR LES TERRITOIRES

2024 sera l'opportunité de poursuivre le « faire ensemble autrement », et ce, autour des 3 missions centrales, tout en déterminant les moyens de pérenniser le modèle de CAP Solidarités au-delà de l'expérimentation financée par l'ARS jusqu'à juin 2024.

COLLECTIF LOGEMENT DU PAS-DE-CALAIS

CONTEXTE ET FONCTIONNEMENT

Le Collectif Logement est un espace d'échanges entre les acteurs associatifs du secteur de l'Accueil, l'Hébergement et l'Insertion qui regroupe régulièrement près d'une vingtaine d'associations du Pas-de-Calais. Inscrit dans le conventionnement qui lie l'URIOPSS et le Département, c'est un véritable lieu d'échanges ouvert aux directions et aux équipes sociales. Les rencontres bimestrielles sont animées par le responsable du secteur Lutte contre les Exclusions et la chargée de développement territorial.

ACTIONS PHARES

Les rencontres se structurent autour de rendez-vous récurrents, de temps d'échanges et d'actions ponctuelles en réponse à l'actualité du secteur.

Parmi les rendez-vous récurrents, le Collectif Logement est le lieu d'échanges sur :

- Les informations règlementaires et techniques (Loi Kasbarian Bergé, évolution de la tarification des CHRS en 2023) et politiques (Collectifs des métiers de l'humain en danger, évolution des négociations de la convention collective unique étendue...), en complément des commissions régionales sectorielles de l'URIOPSS et de ses partenaires,
- Les actualités des associations présentes (changement d'organisation, mouvements de personnel, besoins de recrutement...),
- Les retours des différentes commissions auxquelles siègent des porteurs de mandats URIOPSS (CT FSL notamment).

L'actualité 2023 du Collectif a été notamment marquée par :

- L'adoption en février 2023 du nouveau Plan Départemental d'Accueil pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALPHD) auquel avait contribué le Collectif Logement, suivie d'une présentation du Plan par la DDETS et les services du Conseil départemental,
- L'interpellation écrite (fin année 2022 et juillet 2023) du Conseil Départemental du Pas-de-Calais sur les difficultés qu'entrainent pour les associations l'absence de prise en charge d'une partie des revalorisations salariales liées au SÉGUR. A noter que l'appui du réseau national et ses échanges avec la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) ont permis d'apporter des éclairages et arguments au Collectif dans le cadre de cette action.

PERSPECTIVES 2024

Dans un contexte incertain pour les associations, au niveau réglementaire et financier, l'URIOPSS continue de jouer pleinement son rôle d'animateur de réseau en vue de faciliter les discussions, d'apporter des éclairages réglementaires et juridiques, et d'exercer un rôle de porte-parole auprès des financeurs et des partenaires.

GROUPE DE TRAVAIL PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Depuis plusieurs années, la Protection de l'Enfance connaît une période particulièrement difficile avec une augmentation du nombre de placements et de mesures d'assistance éducative, le département de la Somme ne fait pas exception à cette réalité. En effet, l'ODPE du département indique qu'entre 2018 et 2022, 22% de mineurs de plus ont été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, 25% de mesures d'AEMO judiciaires et 56% d'AEMO renforcées, sans que les moyens nécessaires aux accompagnements n'aient suivi la même progression.

Le Conseil départemental de la Somme s'est engagé dans de nouvelles perspectives puisqu'il a élaboré en 2023 son Schéma Départemental des Solidarités avec l'ambition de développer des orientations transversales et coordonnées et de réduire l'effet de silo entre chaque politique publique.

C'est dans ce contexte et au cours des différents échanges entre l'URIOPSS et ses adhérents (rencontres individuelles en 2022 et 2023 et rencontre départementale multisectorielle au printemps 2023) que les associations du champ de la Protection de l'Enfance ont soulevé la problématique des difficultés de coopération liées à la concurrence, du manque de transparence entre les structures, du besoin de (re)faire solidarité. La mise en place d'un groupe de travail et de développement des coopérations a alors émergé, avec l'objectif de favoriser l'interconnaissance, le partage d'informations et de renforcer l'entraide entre les associations.

Forte de sa connaissance des acteurs institutionnels et du territoire, la chargée de développement territorial de l'URIOPSS a organisé, animé et préparé les premiers temps d'échanges entre adhérents de la protection de l'enfance de la Somme. D'abord restreint aux seuls adhérents du réseau, une ouverture du groupe de travail aux structures non-adhérentes et à d'éventuels partenaires, institutionnels notamment, a été envisagée.

En complément des commissions sectorielles animées par le responsable de secteur enfance jeunesse famille de l'URIOPSS, ces rencontres départementales ont davantage vocation à pouvoir débattre sur des thématiques concrètes, locales et spécifiques au territoire.

En ce sens, la représentation des associations ne concerne pas uniquement les directions générales mais s'étend aux directions ou responsables d'établissement, la volonté étant à la fois de partager du contenu de terrain et les bonnes pratiques entre les acteurs, et à la fois de permettre à l'URIOPSS de jouer pleinement son rôle de tête de réseau en recensant les informations et difficultés et ainsi défendre l'intérêt des associations lors des rencontres avec le Département.

Le premier groupe s'est tenu en juin 2023 à Boves, dans les locaux de l'URIOPSS, et a permis de poser les fondations de cette instance. Les participants ont ainsi exprimé la volonté de partager leurs actualités, leurs enjeux, en toute transparence, mais aussi de rechercher des positionnements communs pour être solidaires et unis lors des échanges avec le Conseil départemental. Il a été également entendu que, dans l'objectif d'interconnaissances, chaque réunion se tiendrait chez un adhérent différent afin de pouvoir mieux se connaître et comprendre les fonctionnements des uns et des autres. Le second groupe s'est tenu en octobre 2023 et a permis à chacun de partager ses actualités et ses attentes vis-à-vis de l'URIOPSS, notamment l'élaboration d'une interpellation collective au Département au regard des difficultés rencontrées et de la nécessité d'entretenir un dialogue régulier et constructif.

LA FABRIK À PROJETS LENS-LIÉVIN

UNE RENCONTRE MENSUELLE POUR LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL DU TERRITOIRE

Le rendez-vous est pris : tous les derniers vendredis matin du mois, des communes de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin (CALL) accueillent à tour de rôle les rencontres de la Fabrik à Projets, une plateforme de développement social local animée par l'URIOPSS. S'y retrouve un ensemble d'acteurs associatifs et institutionnels du territoire qui ont à cœur de réaffirmer le rôle essentiel des initiatives locales dans le développement des solidarités et du pouvoir d'agir des habitants, valeurs chères au projet stratégique de l'URIOPSS.

Ces rencontres permettent un échange d'informations sur les actualités des participants, des rapprochements partenariaux et un espace de conseil et d'accompagnement pour des initiatives naissantes.
Avec le soutien d'un comité de pilotage varié et pro-actif, la Fabrik a continué d'agrandir le nombre d'acteurs et son impact sur le territoire, grâce également à sa présence en ligne sur le site Mine d'infos (propulsé par la Maison de l'emploi Lens Hénin).

DES THÉMATIQUES APPROFONDIES GRÂCE AU RÉSEAU PARTENARIAL RICHE

Sur sollicitation des membres, en 2023 la Fabrik à projets a cherché à répondre à des besoins concrets du territoire :

- En mai, c'est une Fabrik spéciale « Politique de la Ville » qui a accueilli une trentaine de participants, dont de nombreux étudiants en travail social. Co-animée par la CALL, l'AFERTES, l'association Les Amis de Mandela et en partenariat avec l'IREV, cette rencontre a pu rappeler les fondements de la Politique de la Ville et l'espace d'opportunités de développement local qu'elle représente,
- En juin, les thématiques de la Petite Enfance et de la Prévention précoce ont été abordées par les acteurs du territoire lors d'un temps de travail autour de leurs besoins. Le relai de cette rencontre a ensuite été pris par la CAF et le Réseau Parentalité 62 qui organisent des temps d'échanges sur ces sujets,
- L'inclusion numérique, abordée lors du Fest'Inc, est collectivement portée comme une thématique majeure des enjeux de développement social. Le Fest'Inc du mois de mars a vu ainsi un ensemble d'acteurs se réunir sur plusieurs communes autour d'initiatives à faire connaître.

PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 débute avec le lancement d'un appel à projets spécial « Fabrik à projets » sur la Solidarité Numérique Intergénérationnelle, financé par Malakoff Humanis, partenaire privilégié de la Fabrik à projets de longue date.

Pour cette nouvelle année, la Fabrik va affirmer son rôle d'accompagnateur d'actions collectives de territoire. De nombreuses thématiques d'actualités fédèrent et vont être saisies, comme l'accès à l'alimentation et la participation des jeunes (en partenariat avec le CRAJEP).

PLATEFORME D'INITIATIVES LOCALES FLANDRE INTÉRIEURE

En 2023, la plateforme d'initiatives locales de Flandre Intérieure animée par l'URIOPSS, en étroite collaboration avec l'association Cédragir et l'association Oslo/ALEFPA, a agrégé plus d'une dizaine d'associations de différents secteurs : lutte contre les exclusions, handicap, addictologie, lutte contre les violences faites aux femmes, avec la présence de la référence violence conjugales Etat de l'arrondissement de Dunkerque, lutte contre le harcèlement scolaire, protection de l'enfance, aide à domicile.

Rassemblant à la fois des responsables associatifs, des techniciens mais aussi à l'occasion des institutions et des personnes concernées, les rencontres ont lieu tous les deux mois, chaque fois dans un lieu différent.

Les objectifs initiaux à l'émergence de la plateforme se sont poursuivis tout au long de l'année, à savoir :

- Faire connaître les actions des différentes structures associatives du territoire, sur les différents secteurs d'intervention, ainsi que les dispositifs existants pour pouvoir joindre la « bonne personne » au bon moment sur des thématiques identifiées ;
- Favoriser l'interconnaissance des professionnels ;
- Associer des structures de différents secteurs mais aussi des citoyens et des habitants qui n'ont pas l'occasion de se rencontrer habituellement ;
- Mutualiser, optimiser et profiter de l'effet rencontre pour créer de nouvelles synergies territoriales ;
- Participer à l'élaboration d'un diagnostic partagé du territoire en termes de ressources et de besoins et développer l'observation sociale ;
- Participer occasionnellement aux travaux de la Communauté de communes de Flandre Intérieure.

Chaque réunion permet aux participants de découvrir le fonctionnement spécifique d'une association et d'un établissement, la question de la lisibilité des parcours et de la transversalité des thématiques est prégnante.

La prévalence de la thématique de la santé avec par exemple la présentation de l'action de l'équipe mobile de l'EPSM et la présentation du dispositif proposé par le Cédragir sur l'addictologie, s'est avérée incontournable et au cœur des préoccupations des différents acteurs, y compris dans une perspective d'insertion professionnelle. En ce sens, la présentation du dispositif d'accompagnement global des personnes allocataires du RSA par Pôle Emploi a pu être complémentaire.

La dynamique enclenchée sur le territoire est précieuse aux différents acteurs engagés au regard du rayonnement qu'elle entraîne, notamment dans le cadre de l'attractivité des métiers du social et du médicosocial.

CLUB FINANCES

En 2022, l'URIOPSS a lancé son Club Finances, avec la volonté de permettre une dynamique entre pairs sur les fonctions administratives et financières et de contrôle de gestion, tout secteur confondu (médico-social, social et sanitaire). Ce lieu d'échanges et d'interconnaissances traite des sujets financiers, budgétaires, stratégiques et organisationnels.

Pour continuer de répondre au sujet prioritaire retenu par les adhérents lors de la première rencontre du Club Finances, qui est la diversification des financements et l'optimisation des ressources, ont été organisés en 2023, trois Clubs Finances.

Des partenaires incontournables de l'URIOPSS Hauts-de-France ont été sollicités afin d'intervenir lors de ces rencontres, apporter les informations clefs pouvant aider les associations dans le développement et l'optimisation de leurs ressources, et permettre des échanges autour des pratiques déjà mises en place par les adhérents :

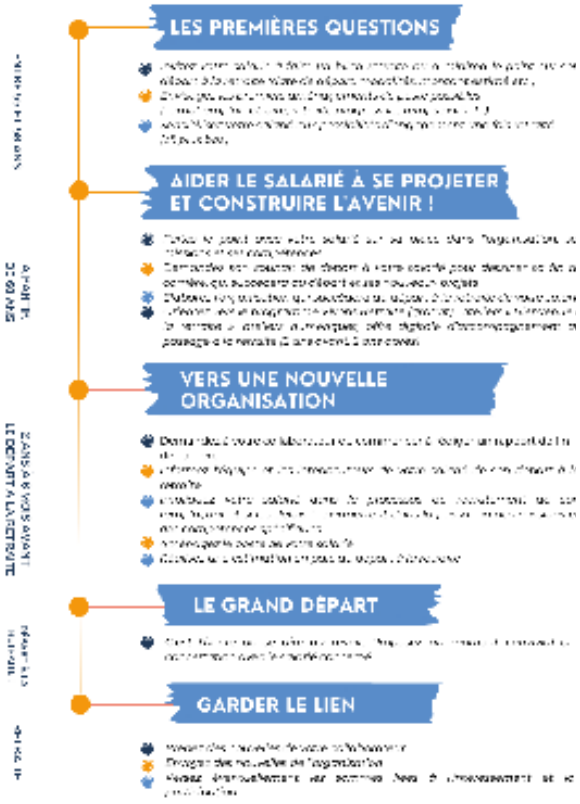

- GD Finances, membre du Club des Partenaires de l'URIOPSS, a abordé la diversification des ressources financières supplémentaires de ses excédents de trésorerie. Le Club a pu aborder les objectifs de placements, les solutions pour gérer la trésorerie à court, moyen et long termes des associations et enfin obtenir une liste non exhaustive des placements responsables possibles,
- En partenariat avec le Club Ressources Humaines de l'URIOPSS, JUBILIZ et AG2R La Mondiale, ont pu évoquer, dans un contexte de réforme des retraites, l'importance d'une bonne gestion des fins de carrière et de la transition retraite, sur les dimensions financière et humaine pour les collaborateurs et pour les associations. Lors de cette rencontre, un lien avec le travail mené en partenariat avec la CARSAT relatif à l'engagement des personnes retraitées a été fait ; l'infographie (ci-contre) a également été présentée.
- UNADERE est intervenue afin de sensibiliser les adhérents aux marchés de l'énergie et de leurs donner les clefs de lecture pour comprendre et mieux appréhender les subtilités des marchés de l'énergie. Il semblait important de revenir sur les points généraux de ce contexte inflationniste, d'alerter sur les points de vigilance et de préconiser des pistes d'amélioration.

En 2024, les Clubs Finances se poursuivent, notamment sur la thématique de la dématérialisation, avec sur le premier trimestre, une intervention du CIC Nord-Ouest (membre du Club des Partenaires). Cette rencontre a permis aux adhérents d'être informés sur les aspects de la sécurité pour la gestion des données sensibles sur comment se prémunir des attaques potentielles, la dématérialisation, avec deux exemples concrets que sont le E-Mandat et la E-facture, et enfin revenir sur l'obligation réglementaire à horizon 2026, la facture électronique, ses enjeux et opportunités.

RENFORCER LA PARTICIPATION DES PERSONNES

La place des personnes accompagnées par les associations est aujourd'hui un enjeu majeur. Si d'avis général les personnes devraient pouvoir prendre davantage de place, notamment dans les instances de concertation et de dialogue, force est de constater que dans les faits leur place demeure très limitée. La dimension gestionnaire prend encore trop souvent le pas sur leur parole. L'enjeu aujourd'hui est d'accompagner cette prise de parole pour la rendre possible, et de travailler sur sa prise en compte au sein des instances de gouvernance, ainsi que dans la construction des politiques publiques.

SOUTENIR LE POUVOIR D'AGIR DES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE : RETOUR SUR LE SÉMINAIRE DÉPARTEMENTAL DU 14 JUIN 2023

Le 14 juin 2023, à l'initiative des Groupes d'Entraide Mutuelle [GEM] Le Bel Envol, le GEM L'Etincelle d'Opale et le GEM du Dragon et avec le soutien de l'URIOPSS Hauts-de-France, un séminaire a été organisé sur le thème « animer et faire vivre son GEM».

Le site de l'IRTS de Berck-sur-Mer a ainsi accueilli durant toute la journée 60 participants, adhérents, administrateurs, professionnels et parrains des GEM autour d'une même question : comment animer et faire vivre nos GEM ? Sous l'angle du partage d'expériences et des apports techniques, les participants ont pu échanger dans la convivialité et la bienveillance sur leur quotidien : besoins, fiertés, enjeux et liens administrateurs-salariés dans le cadre de la fonction employeur.

UN ATELIER SUR LA FONCTION EMPLOYEUR AU SEIN DES GEM

En préambule de l'atelier, les adhérents et administrateurs des GEM ont réaffirmé le rôle essentiel des coordinateurs et animateurs, tant pour le bon fonctionnement des activités, que pour le lien entre les adhérents et la vie au quotidien au sein du GEM.

Le constat d'une « dimension employeur » parfois compliquée à assimiler a ensuite été posé par les administrateurs. Les responsabilités qui incombent à cette fonction nécessitent un étayage par des « informations accessibles et des outils assimilables » permettant de soutenir cette fonction.

Pour répondre à cet enjeu, une mallette pratico-pratique avec des ressources à consulter et des exemples d'outils sera développée par le service juridique de l'URIOPSS, complétée par une offre de formation sur-mesure à destination des administrateurs des GEM autour des fondamentaux du droit du travail et de la fonction employeur. Cette formation sera avant tout une action de sensibilisation et pourra faire l'objet d'approfondissement en fonction des besoins.

DES ATELIERS SUR LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES DES ADHÉRENTS

Les ateliers ont été riches en échanges, les adhérents soulignant la recherche de lien social, de bienveillance, d'investissement dans des projets, de partage, de découverte, d'écoute et de bien-être. Le non-jugement et l'entraide sont en effet au cœur du fonctionnement des GEM.

Pour les participants, le GEM contribue à rompre l'isolement et offre un lieu où le vivre ensemble et les moments de partage rythment les journées. Dans une dynamique de groupe bienveillante, des activités sont définies avec les adhérents.

Le GEM est également vécu par les adhérents comme un lieu ressources permettant l'apaisement. Il peut contribuer au processus de rétablissement, c'est-à-dire l'acceptation de sa fragilité psychique et ainsi mieux vivre avec.

Le GEM facilite par ailleurs les rencontres et cet espace de liberté offre la possibilité de faire des choix sans contrainte, tout en respectant des règles collectives. Au sein du GEM, c'est la réelle dynamique de groupe qui permet de développer l'estime de soi.

Enfin, les ateliers ont permis de mettre en exergue des points d'attention et d'amélioration qui pourront faire l'objet de travaux à mener en InterGem. On peut notamment citer :

- Savoir réagir et mieux appréhender les réactions des uns et des autres entre adhérents,
- Développer l'animation d'ateliers par les adhérents eux-mêmes.

MAINTENIR L'APPUI ET LA MISE EN LIEN DES GEM DU PAS-DE-CALAIS

Depuis plusieurs années, l'URIOPSS a répondu à la demande d'appui des GEM sur différents sujets [ex : PTSM, formations des bénévoles, réunions d'échanges de pratiques, journée départementale, etc.] En 2024, le réseau poursuivra son action d'étayage en faveur du pouvoir d'agir des GEM, et ce, en lien avec leurs coordinateurs.

AUTODÉTERMINATION : MISE EN PLACE DE GROUPES DE TRAVAIL POUR OUTILLER LES ADHÉRENTS

L'AUTODÉTERMINATION EST UNE NOTION DONT LA PRISE EN CONSIDÉRATION EST RÉCENTE DANS LE MILIEU MÉDICO-SOCIAL.
HISTORIQUEMENT, IL S'AGIT D'UN DROIT REVENDIQUÉ PAR LES PERSONNES CONCERNÉES AFIN D'ÊTRE RECONNUES, RESPECTÉES EN TANT QUE PERSONNE À PART ENTIÈRE.

LA RECHERCHE MONTRE QUE L'AUTODÉTERMINATIONS EST LIÉE À DE NOMBREUX ÉLÉMENTS TELS QUE LE RESPECT DES DROITS, L'INCLUSION SOCIALE, LA QUALITÉ DES RELATIONS INTERPERSONNELLES.... MAIS ÉGALEMENT AUX HABILETÉS SOCIALES, DE COMMUNICATION, LES COMPORTEMENTS ADAPTATIFS...

Depuis plusieurs années, l'autodétermination est au centre des discussions/débats : point central pour l'attribution de l'Aide à la Vie Partagée, dernier rapport « Experts, acteurs, ensemble… pour une société qui change » de Denis Piveteau, recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS de juillet 2022, critères évalués dans le nouveau référentiel d'évaluation des ESSMS… pour ne citer que ces références.

Pour les professionnels, ce concept peut rester abstrait et modifie leurs pratiques au quotidien : du paradigme « le professionnel sait et fait avec », on est désormais dans une démarche : « le professionnel partage le savoir et le faire ». Cela suppose une acculturation, du temps et un soutien des professionnels accompagnant les personnes et passe par un questionnement des pratiques, par un travail sur l'environnement en lien avec ces pratiques et par la formation.

Forte de ce constat, l'URIOPSS a souhaité accompagner ses adhérents dans leur réflexion et dans la mise en place de l'autodétermination au sein de leurs établissements. Une réunion de présentation s'est ainsi déroulée en février 2023 afin de présenter les constats et les axes de travail que l'URIOPSS proposait.

Plus de 75 participants étaient présents à cette présentation et ont ainsi contribué à enrichir la réflexion.
L'autodétermination concerne tous les publics mais il est nécessaire de définir une porte d'entrée à ces travaux. Il a donc été proposé d'accompagner les établissement et services accompagnant des adultes avec déficience intellectuelle – avec ou sans troubles associés – sur les modalités de mise en action de l'autodétermination en s'appuyant sur les RBPP (recommandations de bonnes pratiques professionnelles) de juillet 2022. Comment permettre aux adultes accueillis de s'autodéterminer dans une organisation bien définie, ayant des taux d'encadrement ne permettant pas toujours de favoriser l'autodétermination dans toutes ses dimensions ?

A la suite de cette présentation, trois thématiques ont été définies : créer un outil d'autodiagnostic, accompagner les personnes accueillies dans leur autodétermination et accompagner les équipes. Une quarantaine de personnes a souhaité s'inscrire dans ces groupes de travail et ceux-ci se sont mis en place dès juin 2023. Depuis, chaque groupe se réunit tous les deux mois. Dans un premier temps, les échanges se sont orientés sur une définition commune de l'autodétermination, l'interconnaissance entre acteurs et les modalités de mise en place au sein de chaque établissement et service.

Il s'agit désormais de construire des outils qui répondent aux enjeux de chaque groupe et qui puissent être transposables dans tous les établissements ou services, quel que soit le public accueilli. Des fiches actions sont ainsi en cours de construction dans chaque groupe de travail.
Lorsque ce travail sera achevé, les groupes définiront ensemble une stratégie d'essaimage afin que tous les adhérents puissent y avoir accès et les utiliser de façon optimum et une présentation en sera faite aux adhérents.

INSTALLATION DU CENTRE RESSOURCE RÉGIONAL INTIMAGIR, AVEC ET POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Grenelle des violences conjugales de 2019 s'est traduit par l'annonce de 46 mesures dont l'une consacrée au déploiement, dans chaque région, d'un centre ressource destiné aux personnes en situation de handicap et à leurs proches.

Porté par le CREAI, l'IRTS, le Planning familial, APF France Handicap, l'UNAPEI et l'URIOPSS, Intimagir Hauts-de-France s'inscrit dans un réseau national animé par le Secrétariat Général du Comité interministériel du handicap. La vocation principale de ce centre ressource est de défendre et rendre possible l'accès, pour tous et sans violence, à une vie affective et sexuelle et à une parentalité épanouie.

2023 a permis de préciser les attentes et les besoins des personnes concernées, des aidants et des professionnels. Une enquête a été réalisée dont les résultats sont accessibles sur le site internet https://intimagir-hdf.org/. Différentes actions ont été proposées tout au long de l'année : groupes de parole, permanence téléphonique par une sexologue, analyses de pratique, soirées Thema, rendez-vous partenaires…

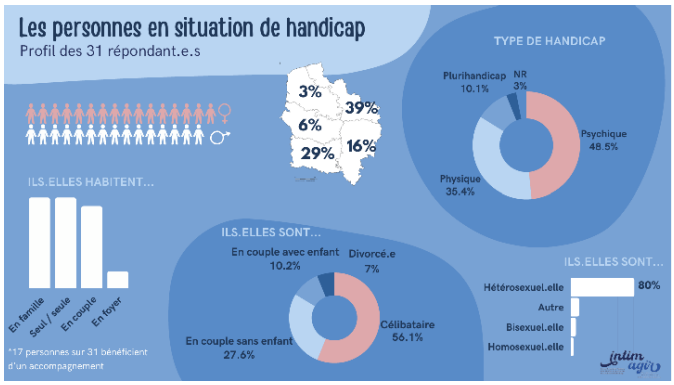

Les travaux se poursuivent avec le recensement des ressources disponibles, notamment en matière de lieux de soins, d'écoute, et d'accompagnement mais aussi sur les enjeux en termes de professionnels. De nouvelles actions, destinées en priorité aux personnes en situation de handicap, seront également mises en œuvre. Une rencontre par département sera organisée avant l'été 2024, animée par une sexologue, pour questionner collectivement les représentations et échanger sur le respect des droits et libertés de chacun.

En lien avec les sujets défendus par Intimagir, il est à noter la parution prochaine d'une recommandation socle, élaborée par la Haute Autorité de Santé (HAS). Elle s'adressera prioritairement aux professionnels des ESSMS relevant de l'article 312-1 du CASF, ainsi qu'aux personnes accompagnées et à leurs aidants familiaux. Elle sera transversale à tous les publics du champ de l'action sociale et médico-sociale et concernera aussi bien les établissements que les services. L'objectif de cette démarche est de fournir des repères et des outils aux professionnels des structures sociales et médico-sociales. Plusieurs livrables sont attendus :

- Le volet 1 aura vocation à présenter les principes et transmettre les repères minimums pour porter collectivement une approche positive de la sexualité au sein de l'institution.
- Le volet 2 visera à définir les modalités de l'organisation institutionnelle et de l'accompagnement personnalisé qui permettront de mieux prendre en compte les besoins et attentes des personnes en matière de vie affective et sexuelle.
- La recommandation en deux volets sera complétée par cinq fiches thématiques suivantes : Education à la sexualité / Réduction des risques et des dommages en santé sexuelle / Genre, orientation sexuelle et identité de genre / Comportements sexuels inadaptés et violences sexuelles / Dispositions spécifiques aux structures psychiatriques.

L'activité d'Intimagir Hauts-de-France s'inscrit dans cette dynamique et tend à valoriser une approche positive de la sexualité, source d'épanouissement, et non pas sous le seul angle des risques et des effets indésirables.

ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES INSERTION SUR LE DÉPARTEMENT DU NORD

APPEL À PROJETS DU PDI ET RÉUNIONS INTER-RÉSEAUX

Comme souhaité en 2022, les réunions avec le Conseil Départemental du Nord se sont poursuivies et les réseaux partenaires . Après le déploiement des actions financées dans le cadre du PDI, de nombreuses structures ont fait remonter des questions relatives aux outils de reporting, aux modalités de conventionnements, et aux articulations entre acteurs.

L'inter-réseau a pris l'initiative de mener une enquête auprès de ses adhérents afin de connaître plus en détails les réalités de l'accompagnement des allocataires du RSA dans les territoires.

LES FORUMS PERMANENTS DE L'INSERTION

En 2023, l'URIOPSS a animé 8 réunions en inter-forums permettant d'échanger sur les actions locales, les partenariats et les incertitudes liées aux modalités de financements. En complément, le réseau a soutenu les dynamiques Forums par sa participation à des comités de pilotage et des rencontres avec les coordonnateurs des différents territoires.

Afin de valoriser ces expériences auprès des services départementaux, chaque forum a été convié pour présenter son fonctionnement et ses missions lors des réunions inter réseaux.

Fin 2023, le Département a annoncé que les crédits mobilisés - entre autres - pour les FPI ne seraient pas reconduits. Déjà fragilisées ces dernières années par des financements incertains, plusieurs structures n'ont pas pu renouveler les contrats de travail des coordonnateurs et donc leur action.
L'URIOPSS, fidèle à son projet associatif, soutiendra toujours des actions qui permettent la participation des personnes.

AUDITION PAR L'INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES

L'IGAS a souhaité auditer des démarches participatives emblématiques dans notre région, dans le cadre d'un rapport sur la participation des personnes en situation d'exclusion, en lien avec l'UNIOPSS.

A cet effet, nous avons associé l'inter-CVS 59 (promotion de la participation des personnes au sein des EHPAD), l'association Participation et Fraternité, le mouvement Partage et Insertion de Douai, le CRPA, la Fédération des Centres Sociaux des Pays Picards.
Le rapport est prévu pour une édition au printemps 2024.

PARTICIPATION AUX INSTANCES RSA

L'URIOPSS contribue continuellement aux instances de pilotage du RSA tant sur les territoires que lors des instances centralisées. À ce titre, elle participera également aux instances à venir : CTIP, CDI.
Cette année, le réseau a été représenté dans plus de 25 Equipes Pluridisciplinaires. Ce fut parfois l'occasion, en concertation avec tous les membres des équipes de prendre en considération la complexité de la situation des personnes au sein du dispositif RSA.

ACCOMPAGNER LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE AU BÉNÉFICE DE TOUS

Le numérique est devenu aujourd'hui un élément incontournable de l'accompagnement des personnes. S'il peut être un levier dans l'accompagnement et dans l'émancipation des publics, il peut aussi devenir un facteur d'exclusion des personnes qui en sont les plus éloignées.

L'enjeu aujourd'hui est d'accompagner le développement du numérique tout en étant vigilants à ce qu'il ne constitue pas un facteur d'exclusion et ne pas renforcer la fracture numérique.

Par ailleurs, l'enjeu sera aussi de porter un questionnement éthique sur la place de l'humain et l'équilibre entre virtuel et réel.

COLLECTIF SI

En 2023, le Collectif SI Social et Médico-Social Hauts-de-France a franchi de nouvelles étapes dans sa mission de transformation numérique des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS). Il a consolidé son engagement à soutenir les ESMS dans leur transition, en répondant notamment à l'appel à projet ESMS Numérique.

Dans le cadre de cet appel à projet, la création de regroupements d'ESMS autour d'une solution commune du dossier informatisé de l'usager conforme aux exigences du numérique en santé, favorisant ainsi la coopération et l'efficacité a ainsi été soutenue. En tout, ce sont 6 accompagnements renforcés, 5 appuis et 149 organismes gestionnaires en contact sur ESMS Numérique.

Un autre volet pivot de l'action du Collectif SI a été l'aide au renseignement de l'autodiagnostic « Gestion SI OG », un outil indispensable des organismes gestionnaires pour mesurer leur maturité en matière de gestion du système d'information. Il constitue également un prérequis indispensable pour répondre à l'appel à projet ESMS numérique. Ce sont, au total, 181 ESMS que nous avons accompagnés au renseignement à l'autodiagnostic SI, soit 6 grappes que nous avons aidées à la réalisation de l'analyse consolidée.

En parallèle, le Collectif SI a déployé une multitude d'initiatives pour informer, conseiller et inspirer les acteurs du secteur dont la Quinzaine du Numérique, organisée en partenariat avec l'ARS et Sant& Numérique, des Réunions d'actualité numérique, des rencontres ciblées par secteur, ainsi que des sessions thématiques dédiées au RGPD et aux Journées de la cybersécurité. Au total, ce sont 25 réunions et 14 webinaires qui ont rassemblé 690 participants désireux de se familiariser avec les enjeux numériques de leur domaine.

Le Collectif SI a également mis à disposition des dossiers de vulgarisation techniques, permettant de vulgariser des sujets complexes et d'offrir une expertise accessible à tous les professionnels des ESMS. En 2023, ces dossiers ont été consultés 1828 fois, témoignant d'un réel besoin d'information claire et concise dans le secteur.

Enfin, pour illustrer concrètement les bénéfices de la transformation numérique, le Collectif SI a mené des entretiens avec des organismes gestionnaires embarqués dans le programme ESMS Numérique, dont les témoignages ont suscité l'intérêt de nombreux acteurs, avec 107 consultations en 2023.

À travers toutes ces actions, le Collectif SI s'efforce de rendre la transformation numérique accessible, tangible et bénéfique pour tous les acteurs du secteur médico-social. En outre, son engagement s'étend au-delà des simples conseils, avec une démarche proactive d'accompagnement des ESMS à chaque étape de leur évolution numérique. Il est convaincu de l'importance de partager des expériences concrètes, de démystifier les défis et d'inspirer l'innovation. Dans cette optique, il reste résolument engagé à être un pilier de soutien et un guide dans le paysage complexe de la transformation numérique du secteur médico-social.

Le Collectif SI est une structure dont l'URIOPSS Hauts-de-France est membre

Collectif SI Médico-Social Hauts-de-France — FEHAP — FHF — nexem — SYNERPA — URIOPSS

BILAN PRINT : POLE RESSOURCE INCLUSION NUMÉRIQUE POUR TOUS

En 2023, l'URIOPSS a poursuivi la mise en œuvre du programme PRINT (Pôle Ressources Inclusion Numérique pour Tous) avec pour finalités :

- lutter contre l'illectronisme et l'isolement,
- favoriser l'accès aux droits,
- favoriser la participation et l'auto-détermination.

Financé par le FEDER REACT EU et des fonds propres de l'URIOPSS (20% du budget), les actions ont permis de :

- Sensibiliser les acteurs sociaux et médico-sociaux aux enjeux de l'inclusion numérique ;
- Former les professionnels/bénévoles et les personnes accompagnées ;
- Co-construire et porter conjointement le dispositif par l'écosystème ;

Pour les personnes accompagnées, PRINT c'est* :

- Une découverte et une dédramatisation de l'outil numérique
- Une montée en compétence
- Un renforcement de la dynamique de groupe
- Un renforcement de la capacité d'agir, de l'estime de soi et des liens sociaux,

Et pour les professionnels et les ESSMS, Print c'est* :

- Un programme d'actions co- construit et individualisé
- Un véritable outil de l'accompagnement social où la pair-aidance et la dynamique de groupe sont renforcées
- Des ressources pour développer une posture de médiation numérique

Quelques chiffres clés :
282 ateliers numériques
35 formations
Une conférence régionale
7 Rencontres « Print'emps »
7 webinaires
3000 sessions au site public print-URIOPSS.fr
Au total ... 956 participants, et plus de 100 structures !

En 2024, PRINT 2.0 s'inscrira dans la continuité de la première phase du programme mais en mettant l'accent sur :

- La montée en compétences des professionnels, des bénévoles et des personnes accompagnées pour l'inclusion numérique
- L'appui apporté aux structures pour le développement de projets numériques
- Le développement d'une communauté du numérique du secteur social, médicosocial et sanitaire
- Une mission « Observation et recherche » sur les enjeux du numérique dans le champ du travail social

Accompagnement à la mise en place d'ateliers numériques :

-Groupe d'Entraide Mutuelle Le Bel Envol, Boulogne-sur-Mer

Déjà expérimentée dans l'animation d'ateliers (cuisine, couture, peinture…), l'équipe du GEM a sollicité l'appui de PRINT pour être accompagnée dans l'animation d'ateliers numériques. Une occasion de réfléchir à la posture de l'aidant, faire découvrir des ressources liées à l'inclusion numérique… avec un objectif : favoriser l'autonomie et l'auto-détermination des personnes accueillies ! Les ateliers réalisés en co-animation, ont permis à l'animatrice du GEM de faire découvrir aux personnes accueillies l'utilisation de la tablette, de l'ordinateur ou encore de répondre à des besoins spécifiques sur les téléphones portables. Désormais, l'animatrice poursuit l'animation des ateliers en autonomie mais elle peut compter sur le suivi de la chargée d'inclusion numérique PRINT pour faire régulièrement le point avec elle et répondre à ses questions, besoins.

-Association Bien chez Soi, SAAD Grandvilliers

Après une phase de diagnostic des besoins, le chargé d'inclusion numérique PRINT a proposé, à un groupe d'aides à domicile et d'auxiliaires de vie des ateliers pour découvrir les savoirs de base sur l'ordinateur : clavier, internet, mails, sécurité… Ces outils ont permis de dédramatiser l'usage du numérique. Cet accompagnement s'inscrit dans une meilleure utilisation des outils de suivi proposés par les gestionnaires du service et représente un atout pour soutenir les personnes accompagnées dans les usages numériques du quotidien.

*Résultats de l'étude d'impact, réalisée en 2023 inspirée du projet VISES

VALORISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT PRINT

PRINT IMPACTS DU PROJET SUR LE PUBLIC ACCOMPAGNE

DÉCOUVERTE ET DÉDRAMATISATION DE L'OUTIL NUMÉRIQUE

Premier pas avant même de monter en compétence, les médiateurs de PRINT travaillent sur les appréhension de beaucoup de personnes face aux outils numériques. Faire découvrir l'outil et ses possibilités, "décortiquer" chaque geste, même les plus simples, pour apprendre à se servir des outils....un préalable indispensable pour la suite qui permet aux personnes de s'intéresser aux ateliers numériques, puis, si possible, de commencer à progresser.

« Il faut revoir les critères de progression qui ne sont pas forcément techniques, il faut voir comment les gens se sentent. Oser cliquer par exemple est déjà un axe de progrès »

MONTÉE EN COMPÉTENCE

Dans certains groupes accompagnés par le projet PRINT, une progression significative des compétences numériques est observée après plusieurs ateliers. Les participants développent des aptitudes telles que l'utilisation de la souris et du clavier, la compréhension de l'interface du bureau et de ses fonctionnalités, la navigation sur Internet, l'utilisation d'un moteur de recherche, et la recherche d'informations variées. Ils gagnent également en autonomie pour effectuer des démarches administratives en ligne. Le travail est généralement axé sur les besoins liés au numérique dans la vie quotidienne, en prenant en compte les demandes exprimées par les membres du groupe. Parmi les compétences visées, on trouve l'utilisation de Google Maps, des applications de transport, la recherche de points d'accès Wi-Fi gratuits, ainsi que la communication avec les petits-enfants via les réseaux sociaux.

DYNAMIQUE DE GROUPE ET PAIR-AIDANCE

Dans certains établissements, la mise en place d'ateliers numériques va au-delà de l'objectif de montée en compétences en offrant des moments de groupe centrés sur des activités ludiques telles que des blindtests ou des dessins sur tablette numérique. Ces activités ludiques, animées par des médiateurs, favorisent une dynamique collective réelle au sein du groupe. Dans de nombreuses situations, cette dynamique collective a donné lieu à des manifestations d'entraide et a favorisé l'émergence d'une forme de pair-aidance entre les participants.

RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ D'AGIR ET INCLUSION

Grâce à la réassurance que permet les ateliers numériques, et grâce à la maîtrise de nouveaux outils, certaines personnes accompagnées accèdent à une nouvelle forme d'autonomie et capacité d'agir. Cela peut même se ressentir au niveau des professionnels qui sont, de fait, moins sollicités sur ces thématiques. Et même là où on ne constate pas de réelle montée en compétence du public, la prise en compte de la situation de chacun ainsi que le travail en collectif permet à tous d'être inclus dans le groupe et d'y particper activement.

"Il s'est rappelé du double clic et a pu finaliser sa démarche" Pour Noémie, l'éducatrice, ce genre de nouvelles « apporte la banane » car c'est un pas vers plus d'autonomie de la personne qu'elle accompagne.

LE NUMÉRIQUE...ET PAS SEULEMENT ?

Face à la diversité des situations des personnes accompagnées dans le cadre des ateliers PRINT, on constate que les impacts peuvent se trouver au delà du numérique : pour certains, les ateliers PRINT sont le seul rendez-vous collectif de la semaine, pour d'autres, une occasion d'apprendre le français, pour d'autres encore une occasion de travailler sur l'estime de soi, la reprise d'un rythme ou simplement l'occasion de faire connaissance avec de nouvelles personnes ou approfondir des liens avec d'autres. Cette pluralité d'impacts renvoie aussi à l'importance pour les médiateurs de PRINT de co-construire les ateliers avec les travailleurs sociaux pour répondre au mieux aux besoins du public.

FAUT-IL NECESSAIREMENT TOUJOURS PROGRESSER ?

Lors des entretiens avec les médiateurs du projet PRINT, un constat a rapidement émergé : la diversité des attentes et des niveaux des participants, ainsi que la pluralité des handicaps, rendent difficile une progression linéaire du groupe en matière de compétences numériques. Néanmoins, les médiateurs ont remarqué d'autres effets positifs tels que la création de liens sociaux, une plus grande confiance en soi, la surmonte d'appréhensions et des prises de parole de la part de personnes habituellement plus réservées. Ces observations partagées avec les travailleurs sociaux conduisent à se questionner. Au-delà de l'acquisition de compétences numériques, les enjeux d'accompagnement social demeurent présents. Il est donc nécessaire de reconsidérer la notion de progrès en tenant compte de ces constats : aborder le numérique dans le contexte d'un accompagnement social signifie travailler avec un groupe dans une dimension globale, où les évolutions se produisent parfois là où on ne les attend pas.

PRINT IMPACTS DU PROJET SUR LES PROFESSIONNELS.LES

UN DIAGNOSTIC DES BESOINS LIMITÉ

Dans la plupart des cas, la préparation des ateliers s'appuie sur une collaboration entre les médiateurs du projet PRINT et les professionnels. Cependant, on constate fréquemment que le diagnostic initial est erroné et ne correspond ni aux attentes ni aux besoins du public : par exemple, des attentes trop "scolaires" pour les jeunes en insertion, des préjugés concernant les pratiques du public, ou encore des ambitions trop élevées pour la durée des ateliers. Cette méconnaissance des usages et les idées reçues répandues soulignent la nécessité de repenser les outils de diagnostic en les adaptant au public visé. Cela ouvre également des perspectives sur d'éventuelles formations pour les professionnels afin d'améliorer leur compréhension du public et de mieux répondre à ses besoins.

MISE EN PERSPECTIVE DES PRATIQUES

Le fait pour certains travailleurs sociaux d'assister ou de participer aux ateliers permet certaines mises en perspective. D'abord parce que la cadre informel des ateliers permet des interactions et situations parfois inédites qui poussent les professionnels à voir les personnes sous un autre jour. Le cadre des ateliers permet aussi à certains professionnels qui portent des actions numériques à requestionner leurs propres pratiques en lien avec l'intervention du médiateur. Enfin, lorsque les professionnels se prennent au jeu de participer activement aux ateliers dans la même posture apprenante que le reste du groupe, la dynamique s'en trouve modifiée et permet de nouveaux types d'échanges enrichissants.

"C'est toujours super intéressant [...] dans n'importe quel domaine qu'il y ait quelqu'un de l'extérieur qui vienne avec son regard, sa personnalité et ses compétences. C'est toujours un plus"

PRISE DE CONSCIENCE DE CERTAINS BESOINS

Les professionnels soulignent qu'il leur est difficile d'être eux-mêmes ressource sur la thématique du numérique parce qu'ils ne se sentent pas suffisamment formés. Si pour certains les usages sont acquis, les outils pédagogiques utiles à la transmission ne le sont pas. Par ailleurs, sur certaines thématiques et notamment l'exposition aux risques sur internet (arnaques, usurpation d'identité) les professionnels sont souvent peu formés et sensibilisés, et peuvent exercer une forme de pression sur le public liée à leur ignorance. Enfin, certains professionnels gagneraient à monter eux-mêmes en compétences sur certains outils pour pouvoir mieux accompagner les personnes : utilisation du traitement de texte, recherches sur internet...

« J'ai l'habitude d'utiliser mes outils du quotidien [...] mais de là à l'expliquer, savoir comment l'expliquer. Il y a des choses que je n'aurais pas pensé à dire ou à décrire »

UN RÔLE CAPITAL DANS LA PÉRENNISATION DES ACTIONS

Pour que les actions proposées par PRINT aient un impact durable, il faut pouvoir penser à la pérennisation du sujet du numérique dans la structure : comment les ateliers s'articulent-ils à d'autres actions autour du numérique pour entretenir les acquis et pourquoi pas développer de nouvelles choses ? Les professionnels ont un rôle clé pour penser et mettre en place cette pérennisation dans les établissements, ne serait-ce qu'en s'appuyant sur les compétences développées par les personnes lors des ateliers pour continuer à les développer : animation des réseaux sociaux, productions d'outils de communication via Canva ...

UNE CO-CONSTRUCTION NÉCESSAIRE

Constat transversal et partagé par tous les médiateurs de PRINT, du diagnostic des besoins à la construction des ateliers en passant par l'animation des temps de travail, la présence du travailleur social connaissant le groupe accompagné, ses spécificités et pouvant soutenir la dynamique de groupe est fondamentale. Elle permet, en complémentarité avec le médiateur numérique, de construire des méthodes pédagogiques au plus près des besoins du public et d'animer des temps beaucoup plus inclusifs pour tous.

NUMERIQUE ET TRAVAIL SOCIAL

La formation des travailleurs sociaux doit désormais intégrer les évolutions numériques pour répondre aux défis de la société connectée. Ils doivent acquérir des compétences techniques liées aux outils numériques, ainsi qu'une sensibilisation à l'éthique et à la déontologie dans l'utilisation des données personnelles en ligne et des nouveaux risques auxquels ces technologies exposent notamment les publics les plus vulnérables. La réflexion sur l'innovation numérique dans les pratiques sociales est également essentielle pour optimiser les services et renforcer l'inclusion sociale. Les formations doivent encourager l'appropriation des nouvelles technologies tout en préservant les valeurs fondamentales du travail social. En intégrant le numérique, les travailleurs sociaux peuvent améliorer leur efficacité et leur productivité, tout en restant attentifs aux besoins des bénéficiaires et en préservant la qualité des relations humaines dans leur accompagnement.

INVESTIR LES THÉMATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

Face aux défis posés par le changement climatique, les pollutions des espaces de vie et aux problématiques sanitaires et sociales qu'ils engendrent, les associations du secteur social et du médico-social ont leur rôle à jouer. L'enjeu est aujourd'hui de sensibiliser et d'accompagner la transition dans tous les domaines : bâti, transport, approvisionnement…

DÉMARCHE «RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS» INTERNE DE L'URIOPSS

En 2023, l'URIOPSS Hauts-de-France s'est lancée dans sa propre démarche RSO. Dans une logique de « petits pas », a été fait le choix de commencer par travailler l'un des 7 piliers de la RSO : La responsabilité environnementale. Avec l'objectif de mettre en place une démarche pérenne, l'option retenue a été une démarche la plus participative possible. C'est ainsi qu'en juillet 2023, le séminaire annuel de l'équipe a été tourné vers la transition écologique, avec une sensibilisation aux enjeux du développement durable dans la région des Hauts-de-France par le biais du Cerdd (Centre Ressource du Développement Durable), puis un travail collectif sur le repérage d'action mises en place ou à mettre en place au sein de l'association.
Cette première pierre posée, la démarche interne de l'URIOPSS a été lancée :

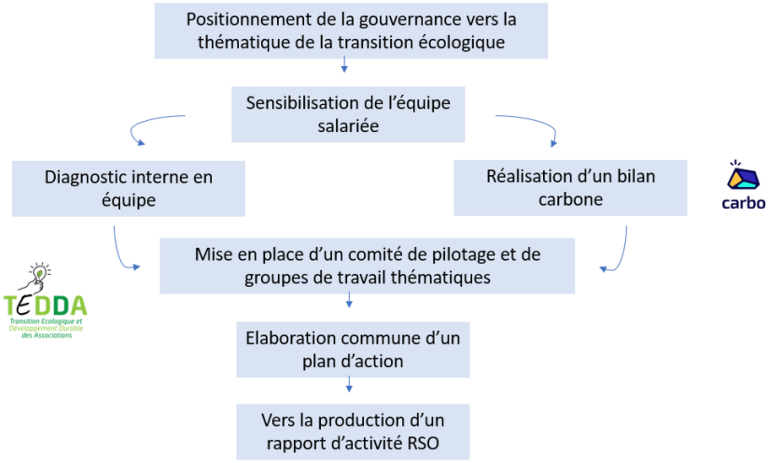

En parallèle d'un diagnostic interne il a été jugé nécessaire de réaliser un bilan carbone conforme à la méthode de l'ADEME afin d'objectiver notre progression. C'est ainsi qu'a été entamé un travail sur la plateforme Carbo, recueillant les données de toute l'équipe pour l'année de référence 2023.

Pour la composition et la méthodologie des groupes de travail, l'URIOPSS s'appuie sur le guide TEDDA (Transition Ecologique et Développement Durable des Associations) pour organiser des plans d'action thématiques sur les bâtiments et flux, la mobilité, les achats, les déchets et le numérique.

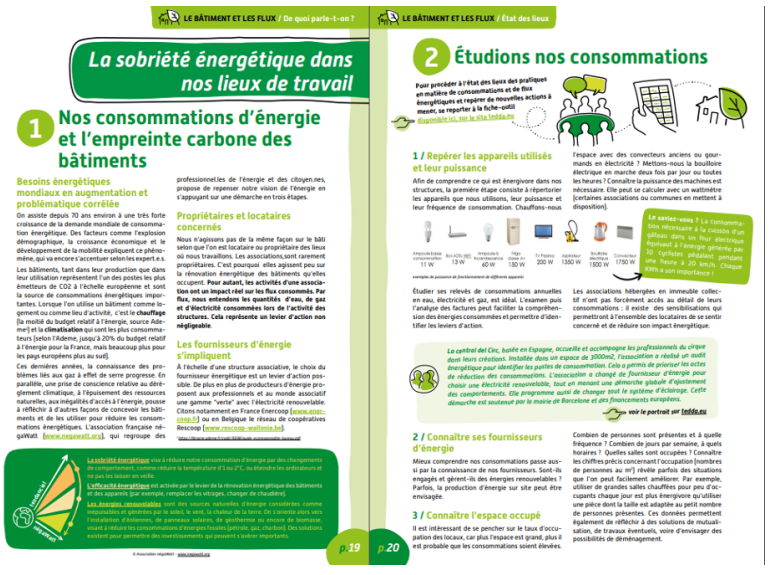
LE BÂTIMENT ET LES FLUX / De quoi parle-t-on ?

La sobriété énergétique dans nos lieux de travail

1 Nos consommations d'énergie et l'empreinte carbone des bâtiments

Besoins énergétiques mondiaux en augmentation et problématique corrélée

Propriétaires et locataires concernés

Les fournisseurs d'énergie s'impliquent

p.19

LE BÂTIMENT ET LES FLUX / État des lieux

2 Étudions nos consommations

1 / Repérer les appareils utilisés et leur puissance

2 / Connaître ses fournisseurs d'énergie

3 / Connaître l'espace occupé

p.20

L'objectif pour toute l'équipe est, par le biais d'action très concrètes à plus ou moins long terme, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre professionnel et d'instaurer une culture commune autour des bons gestes et de choix plus vertueux pour l'environnement. Cette démarche de transition sera documentée par la production d'un rapport d'activités orienté RSO en 2025.

«OFFRE RSO» AUX ADHÉRENTS EN 2023 : CLUB, PROJET IAE, ÉVÈNEMENT IRTS, CERDD

2023 a été pour l'URIOPSS Hauts-de-France la seconde année de travail sur la thématique RSO.

Différents axes de travail ont été déployés cette année.

En premier lieu le club RSO de l'URIOPSS : lancés en 2022, ces clubs sont des temps régulièrement proposés aux adhérents, en présentiel, visioconférence ou format mixtes. Ils proposent l'intervention d'un expert extérieur spécialiste d'un sujet en lien avec la RSO qui vient apporter du contenu sur la thématique, des repères législatifs, puis proposer une discussion autour du sujet et des ressources pour avancer. En 2023 un club a été proposé sur le numérique, avec l'intervention d'une ambassadrice du développement durable du Cerdd (Centre Ressource du Développement Durable).

Toujours en 2023, l'URIOPSS a lancé un travail avec l'IAE de Lille (école de management) afin de produire un travail prospectif sur les freins au passage à l'action en termes de RSO dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Un groupe de 7 étudiants de deux Master2, le Master RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ainsi que le master GESS (Gestion des Entreprises Sanitaires et Sociales) ont travaillé pendant 8 mois sur une étude auprès de structures du social et du médico-social. Leur travail d'analyse a permis la production d'un guide utile à destination des gestionnaires d'établissement pour mieux guider la stratégie des structures sociales et médico-sociales en faveur de la RSO.

2023 a aussi été une année de consolidation du réseau de l'URIOPSS avec d'autres structures plus axées sur la RSO et plus spécifiquement le développement durable. L'URIOPSS a été partenaire du consortium « Défi climatique et travail social », porté par l'IRTS et en lien avec un grand nombre de partenaires du secteur en région, qui a donné lieu à l'organisation d'un évènement le 6 avril 2023 autour des enjeux climatiques.

Enfin, en 2023, la chargée de développement en charge des questions de RSO à l'URIOPSS est devenue membre des ambassadeurs du développement durable au Cerdd (Centre Ressource du Développement Durable), un réseau pour faciliter et accompagner l'engagement de toutes et tous pour le développement durable en Hauts-de-France !

UNIVERSITÉ DES PRÉSIDENTS 2023

Le 29 mars 2023 se tenait la 9e Université des Présidents de l'URIOPSS Hauts-de-France sur le thème « La RSO : Effet de mode, contrainte règlementaire ou véritable enjeu politique pour les associations du secteur ? ».

La RSO, Responsabilité Sociétale des Organisations, propose une approche globale alignée sur les principes du développement durable (social, environnemental, économique). Cette perspective élargit le processus qualité traditionnel en impliquant toutes les parties prenantes, allant au-delà des personnes accueillies pour inclure organisations de tutelle, familles, salariés, et l'opinion publique. Elle englobe dans ses actions des aspects tels que la gouvernance responsable, les ressources humaines, les conditions de travail, les modes de production de services, la consommation durable, et l'ancrage territorial.

En 2023, l'URIOPSS a souhaité questionner l'intérêt pour les associations du secteur de s'approprier les principes de la RSO, faisant intervenir Dominique GRANDGEORGE, expert du secteur, partageant sa vision du développement durable, de la RSO, et des Objectifs de Développement Durable (ODD). S'en est suivi un temps d'échanges avec deux acteurs témoignant de l'intérêt d'avoir intégré la RSO dans leur projet associatif : Patrick BANNEUX, Administrateur de La Sauvegarde du Nord en charge des questions RSO et Eric CANDIOLO, Directeur Général d'UNADERE.

Au-delà même du constat partagé de l'actualité climatique et de l'urgence d'agir, il ressort des échanges que face aux obligations réglementaires qui s'imposent aux entreprises et associations, notamment dans le domaine de la transition écologique (LOME, EGALIM, ELAN…), se lancer dans une démarche vertueuse de transition n'est plus une option mais bien une obligation réglementaire pour les structures.
Il en ressort aussi que quelle que soit la porte d'entrée dans la démarche, elle doit devenir une démarche globale entraînant toutes les parties prenantes : la RSE amène à repenser le fonctionnement global de sa structure au service du développement durable. Sensibiliser gouvernance, salariés et personnes accompagnées pour en faire des acteurs de cette transition est un enjeu majeur pour les établissements. Dominique GRANDGEORGE parle même « d'écologisation du travail social » conditionnée à 5 facteurs de réussite :

- *L'engagement de la direction et sa capacité à mobiliser sont déterminant,*
- *La définition de la situation : agir ici et maintenant pour faire face,*
- *Le recours à la circularité et la sobriété au bénéfice de l'écolonomie,*
- *Un management/ménagement encourageant la coopération, la convivialité en symbiose,*
- *Agir avec le vivant et non contre-nature.*

Au même titre que les pouvoirs publics en charge de les soutenir, il devient ainsi impératif d'interpeller et d'accompagner les acteurs du secteur sanitaire et médico-social dans cette transition, en soulignant leur responsabilité envers la santé des individus et l'environnement. Non seulement en raison des obligations légales, mais aussi en réponse à une société civile de plus en plus attentive et exigeante envers les pratiques des acteurs publics et privés, ne faut-il pas voir la politique RSE d'une association comme un facteur d'attractivité pour de futurs professionnels ? Le succès de ces démarches repose sur leur intégration de ces démarches dans la stratégie globale des établissements, et sur une vision politique partagée, transformant le développement durable en une culture commune.

CLUB DES PARTENAIRES

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

URIOPSS

Hauts-de-France

www.URIOPSS-hdf.fr